Jules de Mauboy & Mme du Plessis

Henri-Pierre [Girard]

LE SALUT

OU LA PERTE DE LA FRANCE,

ENTRE LES MAINS DES PARISIENS;

OU

ADRESSE D'UN PATRIOTE

A LA CAPITALE.

Suivie d'une Adresse à la Nation.

« N'oublions pas que le salut de toute la France, » est peut-être attaché à la tranquillité de la capitale. »
(*Journal de Paris*, n°. 149, *du samedi* 29 *mai* 1790. *p.* 600.)

A PARIS,
De l'Imprimerie de J. B. N. CRAPPART,
Place Saint-Michel.

1790.

LE SALUT
OU LA PERTE DE LA FRANCE,
ENTRE LES MAINS DES PARISIENS;
OU
ADRESE D'UN PATRIOTE
A LA CAPITALE.

Je ne suis qu'un citoyen obscur; mais la patrie est en danger; je puis donc parler, et je le dois. Oui! malgré la foiblesse de ma voix, la France me reprocheroit un jour, peut-être, de n'avoir osé l'élever pour elle; et je comprends que le silence enfin peut devenir un crime.

Tandis que ma triste patrie est plongée dans l'amertume et dans les larmes, tandis que des enfans dénaturés osent presque afficher l'espoir impie de la voir bientôt nager dans des flots de sang, dans le sang de leurs concitoyens et de leurs frères, je ne peux me taire. Il est tems, ou jamais, de dire la vérité; il faut, pour la faire entendre, savoir mépriser les fureurs des factieux et leurs poignards.

C'est un tribut que je dois à la patrie, et c'est à vous, parisiens que je l'adresse, parce que le salut ou la perte de la France est entre vos mains. Si vous découvrez les vrais coupables, les principaux du moins et les plus dangereux ; si vous aidez l'assemblée nationale à les réprimer, leurs desseins sont déconcertés ; vous êtes assez forts pour les contenir et pour rendre impuissante leur rage impie. Mais si, le plus souvent, vous les cherchez où ils ne sont pas ; si chaque jour voit éclorre de nouveaux crimes ; et si chaque jour vous en méconnoissez les premiers auteurs, l'anarchie prendra le dessus, leur funeste audace triomphera, et trente ans de désordre, de crimes et de carnage, ne nous ferons pas voir la fin des maux qui sont prêts à fondre sur nos têtes.

Depuis long-tems j'observe en silence les mouvemens impétueux qui agitent vingt-quatre millions d'hommes : je cherche à en découvrir la cause ; et pour y réussir, je tâche de me défendre également, et de la crédulité qui adopte tout, et de l'esprit de parti qui n'adopte que ce qui favorise ses préventions, et de l'enthousiasme qui exagère ou affoiblit tous les objets, et dont la précipitation ne saisit jamais le vrai point de vue ; je tâche d'être juste envers tout le monde, même envers les vrais aristocrates ; et combien plus envers la capitale comme envers les provinces ; envers le roi et ses ministres, comme envers l'assemblée nationale, envers le clergé et la noblesse, comme

envers le tiers-état, ou plutôt envers tous les françois, puisqu'il n'y a plus d'ordres parmi nous, et qu'on ne doit plus y voir que des citoyens.

Quel est donc le résultat de mes observations ? Et comment le salut ou la perte de la patrie est-elle entre vos mains ? Vous allez le comprendre, et vous avouerez que le sort du royaume dépend de l'usage que vous saurez faire de votre vigilance et de vos forces.

Déja vous êtes échappés à plus d'un danger. Mais il en est encore qui vous menacent. Moins vous les soupçonnez, peut-être, plus ils sont grands ; et peut-être aussi que, pour les conjurer, il suffira de vous les faire connoître. Qu'il me soit donc permis de vous exposer à combien d'espèces d'ennemis vous êtes en bute ; ce que vous avez fait, ce que l'assemblée nationale a fait avec vous, pour vous sauver de leur fureur ; ce que vous avez encore à faire avec elle, pour les empêcher de faire périr pous vous et pour toute la France, le nouvel ordre de chose après lequel vous soupiriez, et les heureux fruits qui devoient en naître.

Que vouliez-vous, messieurs, et que vouloient tous les françois ? Vous vouliez la destruction du despotisme et l'établissement de la liberté. Vous vouliez une constitution qui fixât clairement les droits du peuple, qui empêchât pour jamais l'abus que les ministres faisoient si souvent de l'autorité du roi ; contre le roi même, puisqu'il ne

fait qu'un avec ses sujets, et que leur bonheur fait le sien, comme leur oppression fait son malheur. Vous vouliez que votre roi ne commandât qu'à des hommes libres, et que pour sa propre grandeur, pour la tranquillité de sa conscience, pour rendre son trône plus inébranlable, pour prévenir toutes les séditions et tous les troubles, il ne regnât, ne punît, et ne récompensât qu'au nom de la loi. Vous vouliez que les françois ne fussent plus gouvernés par des ordres arbitraires, par des lettres de cachet, mais par des lois librement sanctionnées par le monarque, et à la formation desquelles vous eussiez concouru par vos représentans, suivant l'antique usage de cet empire : *lex fit in Galliâ, consensu populi, et constitutione regis* (cap. Car. Cal.). Vous vouliez non-seulement l'égalité des impôts et leur juste répartition, mais qu'on vous rendît le droit de les consentir, et que les ministres fussent responsables de l'emploi des deniers publics, et de toutes les prévarications qu'ils pouvoient commettre dans le ministère, ou contre la nation, ou contre les particuliers. Vous vouliez que toutes les classes de la société se rapprochassent, sans se confondre; que certains hommes ne parussent plus être d'une autre nature que leurs semblables; et que, sans manquer à la considération et aux égards que d'éclatans ou de longs services rendus à la nation par leurs ancêtres, sollicitent en faveur de quelques familles, la naissance toute seule

ne tint pas lieu de talens, de mérite et de vertus, qu'elle ne leur fut pas préférée, et ne devint pas aux yeux du gouvernement, un titre assuré et presque exclusif, à des emplois que la seule vue du bien public doit faire confier à l'un plutôt qu'à l'autre. Vous vouliez, en un mot, qu'on posât les fondemens de la félicité générale et particulière, sur la plus sage des réformes ; et que, par une opération si salutaire, on pût procurer à cet empire, l'unique espèce d'immortalité, dont les établissemens humains sont susceptibles, et dont la France, sans doute, étoit plus susceptible qu'aucun royaume, puisqu'au milieu de tant d'abus et de tant de germes destructifs qui la minoient, depuis mille ans, elle étoit encore si redoutale aux étrangers, si ferme et si inébranlable sur ses bases.

Ce que vous demandiez, messieurs, ce que la nation demandoit comme vous, alloit se faire ; car l'assemblée nationale vouloit y travailler, Louis XVI le vouloit aussi. Mais il étoit des hommes qui ne le vouloient pas ; et vous savez tout ce qu'ils firent pour l'empêcher, et toute la fermeté que l'assemblée nationale et la France entière fût obligée d'opposer à leurs projets.

Je ne crains pas de le dire, parce que la vérité me le permet ; et, quoiqu'on ait exagére le nombre des vrais aristocrates, il n'en étoit que trop, et ils n'ont fait que trop de mal à la patrie. Ils n'ont que trop réussi,

pendant un mois, à confondre aux yeux de Louis XVI leur intérêt particulier avec celui du peuple, lorsque, sous prétexte de prévenir la dégradation de cette autorité tutélaire sans laquelle il n'y a plus ni sûreté pour le peuple, ni liberté, ils manquèrent la dégrader et la renverser même entièrement, par les moyens qu'ils persuadèrent au roi d'employer pour la maintenir. Ils lui firent craindre que sa puissance la plus légitime ne fût en danger, que le peuple n'y fût lui-même par l'anarchie que la destruction de l'autorité royale ne pourroit manquer d'occasionner ; et ils engagèrent Louis XVI, malgré son horreur naturelle pour le despotisme, à tenir cette fameuse séance, qui en sera heureusement le dernier acte de la part de nos rois. Elle étoit une violation publique de la liberté des suffrages, et c'est ce qui força les communes de se lier par ce serment qui ne fit que rendre plus solemnelle l'obligation sacrée que la loi naturelle imposoit aux députés du peuple, de ne pas céder à des craintes personnelles, de ne jamais consentir à se séparer, ou, si on les y forçoit, de se rassembler par-tout ailleurs, jusqu'à ce qu'ils eussent établi la constitution que demandoit la France, et qu'ils eussent ouvert les yeux au meilleur des rois, en plaidant avec autant de modération que de fermeté la cause du peuple ; cette cause que Louis XVI aimoit, dans le tems même qu'on l'engageoit à y porter atteinte, et qu'il avoit

cru soutenir par cette séance même, que des hommes adroits lui représentoient comme nécessaire au salut public.

Voyant cette fermeté de l'assemblée, ils redoublèrent leurs efforts; et continuant à tromper le roi par des craintes exagérées, ils lui persuadèrent d'éloigner les ministres amis du peuple, et de faire avancer des troupes, qui, dans les vues de Louis XVI, n'avoient pour objet que de prévenir les séditions et empêcher les violences; mais qui, dans celles des hommes qui le trompoient, avoient pour but de faire consacrer par l'assemblée même, en l'intimidant, une partie, au moins, de l'ancien régime et de ses abus. Mais leurs projets s'étendoient-ils encore plus loin, et préparoient-ils réellement à la capitale l'exécution de l'horrible complot dont le bruit a retenti par toute l'Europe? C'est ce que j'examinerai dans un instant. Il me suffit ici, pour les déclarer coupables, d'en avoir imposé à Louis XVI, et de s'être conduits en ennemis de la liberté, qu'ils aient voulu gêner les suffrages de l'assemblée, et empêcher la réforme des anciens abus.

De son côté, l'assemblée nationale continua d'opposer le courage et la fermeté à leurs desseins. Elle ne cessa d'insister, auprès du roi, sur la nécessité du renvoi des troupes; et en l'obtenant, elle s'assura le calme et la sûreté nécessaire, pour travailler à l'important ouvrage de la constitution. Bientôt le roi détrompé rappela les ministres

populaires. Il leur en associa même d'autres qu'il prit dans le sein de l'assemblée ; et à cette vue, les ennemis de la liberté renoncèrent à l'espoir d'en imposer encore à Louis XVI. Si depuis ce tems quelques-uns d'entr'eux ont cabalé de nouveau ; s'ils ont répandu des écrits incendiaires, leurs cabales ne pouvoient être qu'impuissantes (1), parce qu'il ne leur restoit plus ni force ni moyens pour réussir, et que les yeux de toute la France, ouverts sur eux, devoient nécessairement déconcerter leurs entreprises.

Mais faut-il pour cela que vous soyez sans alarmes, et la nation est-elle assurée d'un entier triomphe? Non, messieurs, parce que dans l'intervalle il s'étoit formé d'autres ennemis du peuple et de sa liberté. Il s'en étoit formé qui ne combattant pas moins que les premiers pour des intérêts personnels, sont plus à craindre qu'eux, par cela même qu'il leur est plus facile de vous tromper, de se cacher à vos yeux, de se faire même passer pour vos amis. Pour vous en assurer, suivez la même marche qui vient de convaincre les vrais aristocrates, de s'être opposés au bien public ; et vous verrez qu'ils ne mettent pas moins obstacle qu'eux, qu'ils en mettent même davantage, à vos justes desirs et au vœu de la France entière.

---

(1) Si le dernier projet de contre-révolution qu'on leur attribue, en la personne de M. de Mailbois, n'est pas une fable, il est au moins si extravagant, qu'il n'est propre qu'à constater l'impuissance où ils sont de réussir dans le projet qu'ils pourroient former.

Vous demandiez la plus juste des révolutions : ces nouveaux ennemis vous disent qu'ils la demandent comme vous : ils ne sont en cela que plus dangereux ; ils n'en sont que plus coupables ; parce qu'en affectant le même langage, non-seulement ils n'entendent pas la même chose, mais qu'ils entendent même tout le contraire. Vouliez-vous, en effet, qu'on souillât votre cause par le mensonge, par la calomnie, par les incendies, par les assassinats? vouliez-vous qu'on cherchât à dénaturer le caractère des françois, à les détacher de Louis XVI, à leur persuader qu'ils pourroient, même sans raison, et par leur seule volonté, anéantir le contrat sacré qui lie le peuple au roi, comme le roi au peuple ; lui enlever sa couronne, pour la faire passer sur la tête d'un autre, renverser même le trône et la monarchie, pour y substituer une république? vouliez-vous que pour vous faire servir, contre votre intention, à ces complots, on vous fît courir à Versailles, sous prétexte d'aller demander du pain au roi, et dans la vue bien réelle qu'avoient les factieux de l'effrayer (1), de

---

(1) Que ce fût là le dessein des factieux, les choses le disent assez, et il pourra passer pour démontré, quand on aura lu tout cet écrit. Mais en attendant, qu'on se souvienne que M. Lally-Tolendal n'a point été contredit, lorsqu'il a dit, p. 161 de son mémoire : « Le député qui nous avoit menacé de si horribles dé- » nonciations, s'approcha du président, (le 5 octobre), » et j'entendis un dialogue à demi-voix, qui me donna

le faire fuir, si même ils ne vouloient pas aller plus loin, sans être retenu par la crainte de livrer le royaume entier, par cette fuite, à l'anarchie et aux maux sans nombre qu'elle vous préparoit?

Vous ne le vouliez pas; l'assemblée nationale ne le vouloit pas plus que vous; et il est des hommes qui l'ont voulu. Ils le veulent encore, messieurs, quoique malgré tous leurs efforts, ils n'aient pu réussir à vous le faire exécuter, et encore moins à vous le faire vouloir; faudra-t-il les en convaincre de toutes manières, et après l'avoir prouvé par leurs écrits, le prouver encore par leurs actions? Je le ferai; mais convenez que, s'ils sont coupables à ce point, ils méritent encore plus votre indignation que vos premiers ennemis; et que si les uns ne sont pas innocens d'avoir mis obstacle à ce que vous vouliez, parce que vous le vouliez avec justice, les autres sont plus criminels qu'eux mille

---

» l'idée qu'on avoit formé le projet d'effrayer la famille » royale et de la forcer à fuir. Cette fuite, par cela » même, devoit me paroître le signal de plus grands » malheurs. Je courus au château, etc. » Voilà un fait précis, et le député qui ne peut pas mépriser ce mémoire comme anonyme, n'eût-il pas réclamé contre ce fait s'il eût été faux, pour empêcher qu'on ne regardât comme coupables de ce projet, ceux dont M. Lally-Tolendal avoit déja dit : *J'ai vu les journées du 5 et du 6 octobre; j'ai vu la faction qu'avoit semé l'erreur et le crime, créer de fausses conjurations pour en cacher de véritables.*

fois, d'avoir voulu ce que vous ne vouliez pas ; parce qu'ils n'ont pu le vouloir sans s'exposer à précipiter tout le royaume dans un abîme d'infortunes, et à vous rendre criminels vous-mêmes, en vous rendant les exécuteurs de leurs complots.

Et d'abord qu'il y ait des partis de factieux qui n'aspirent qu'à vous détacher de Louis XVI, qu'à renverser son trône, et quelques-uns même la monarchie ; c'est un fait trop certain et trop facile à prouver, pour qu'on puisse le révoquer en doute. Ouvrez ces nombreux journaux dont ils vous inondent, qui ne tarissent point sur leurs éloges, et qu'eux-mêmes font ou font faire pour vous séduire, par des hommes trompés ou trompeurs. Sachez apprécier ces écrivains, et les juger par leur langage ; je ne parle pas des plus fanatiques, de ceux qui deviennent méprisables à force d'être bassement atroces et factieux, tels que l'auteur de *l'Ami du peuple*, où M. Necker est dénoncé comme digne du dernier supplice, etc., etc., etc. Je parle de ceux mêmes qui semblent conserver encore quelque décence. Ouvrez les *Annales patriotiques*, ouvrez le *Courier françois*, ouvrez le *Patriote*, ouvrez les *Révolutions de France et du Brabant*, vous verrez ce dernier auteur vous dire (nº. 1, p. 23) : *Le peuple Brabançon ponrroit se dispenser de développer d'excellentes raisons* (contre l'empereur), *il lui suffisoit de dire : je me soustrait à la domination de Joseph II, car tel est*

mon plaisir; ce peu de mots eût suffi à sa justification.

Voilà comme on cherche à vous faire croire que vous pourriez sans crime vous délier, par votre seule volonté, des engagemens sacrés et des sermens mêmes qui vous lient à la famille des Bourbons et à Louis XVI. Voilà où voudroit vous conduire ce journaliste et ses fanatiques partisans; et si vous doutiez encore de l'application qu'ils osent faire de cette affreuse doctrine à votre bon roi, passez à la page 39 : lisez-y ces paroles plus affreuses encore; détestez-les en les lisant, et dénoncez-les comme moi à tout françois : *Je conviens avec M. Lally-Tolendal, que la question, s'il y aura* (une sanction royale), *est celle s'il y aura un roi. Mais* (pag. 40.) *ne vous y trompez pas*, ajoute-t-il avec une assurance toujours plus horrible et plus coupable ; *le problême des grandes républiques est résolu ; le bon sens du manœuvre et de l'ouvrier m'étonne tous les jours de plus en plus : le faubourg Saint-Antoine croit en sagesse : nous marchons à grands pas vers la république.*

Vous l'entendez, Messieurs, et vous frémissez; vous voyez comme il ose vous prédire que bientôt vous n'aurez plus de roi; que bientôt vous aurez manqué, et manqué sans remords, aux sermens de vos pères et à vos propres sermens. Vous voyez comme il vous calomnie, comme il calomnie tous les françois, en représentant comme géné-

rales, et en vous attribuant en particulier, des idées séditieuses qui n'entrèrent jamais que dans la tête des factieux. Non, Messieurs, vous ne voulez pas une république! Non, vous ne la voulez pas, je le sais. Vous voyez trop bien ce que seroit une république de vingt-cinq millions d'hommes; l'anarchie sans fin où elle nous plongeroit; la dissolution de cet empire qu'elle causeroit; et quand vous ne le sauriez pas, quand on vous persuaderoit même le contraire, vous ne voulez pas, je le sais encore, et les faits le disent assez hautement, et les vains efforts des factieux l'ont assez prouvé; vous ne voulez pas manquer au serment de fidélité que vous vous êtes empressés, avec l'assemblée nationale, de renouveller à Louis XVI et à la famille des Bourbons.

Combien est coupable un auteur qui veut s'efforcer de faire croire à toute l'europe que vous le voulez, et qui prétend que la liberté de la presse lui donne celle de prêcher la sédition et le crime, et de vous calomnier en disant qu'il la prêche en votre nom? Mais peut-être que l'atrocité même de sa doctrine et de ses calomnies vous rassure, et que vous méprisez cet écrivain comme trop ouvertement factieux pour être à craindre, et pour avoir beaucoup d'imitateurs ou de partisans. Plut à Dieu, qu'il en fut ainsi, et que mes craintes fussent vaines! Mais peut-on se le dissimuler? Il n'a que trop d'imateurs; vous l'allez voir: et quand il seroit seul à le faire si hardi-

ment, croyez-vous, Messieurs; dites-le moi, qu'il osât le faire avec tant d'audace, s'il ne se sentoit encore trop fort, s'il n'étoit l'écho, non de l'assemblée nationale, car elle a détesté cette doctrine, je vais le prouver tout-à-l'heure, mais de quelques membres de cette assemblée, qui auroient voulu lui faire consacrer, en tout ou en partie, ces principes factieux par ses décrets, et dont elle a heureusement eu assez de force pour étouffer les clameurs séditieuses.

Mais, voyez d'ailleurs qu'il n'est pas seul, et que c'est le cri général de ces journalistes, qui n'affectent tant de patriotisme et de zèle pour le bien du peuple, que parce qu'ils espèrent, par ce moyen, couler plus facilement cette horrible doctrine. Voyez ces *annales patriotiques*, rédigées *par une société d'écrivains* (prétendus) *patriotiques, et dirigé par M. Mercier.* Voyez-y l'éloge aussi scandaleux que magnifique qu'ils y font de *l'auteur des révolutions* et de ses principes; jugez par-là comme ils chérissent la patrie, et comprenez qu'ils en aiment le salut, la gloire et la paix, à peu près autant qu'ils aiment leur roi.

« On peut regarder comme un miracle, disent-ils, n°. du jeudi 21 janvier, pag. 4, l'apparition de ces génies vigoureux qui ont donné la commotion par-tout, et *qui ont tranché net sur les grandes questions de la liberté des nations*. (C'est trancher bien

net

net en effet, que de faire consister le droit des nations, dans le droit de se jouer de leurs sermens les plus sacrés et des engagemens de leurs ancêtres.) Un de ceux-là, M. Desmoulins, auteur de plusieurs ouvrages pleins d'*un patriotisme énergique*, vient d'entreprendre un journal périodique, sous le titre de *Révolutions de France et de Brabant*, dans lequel on trouve l'érudition la plus vaste, réunie à *l'esprit le plus républicain*, et à l'amour le plus ardent de la liberté pour tous les peuples de la terre. »

Je viens de dire, et j'ai promis de prouver que l'assemblée nationale, bien loin d'admettre ces principes factieux, les a détestés, et qu'elle a même étouffé les clameurs séditieuses de ceux de ses membres qui auroient voulu les faire consacrer par elle. En voici la preuve. Le comité de constitution ayant proposé, non de délibérer, car on ne délibère que sur ce qu'on est en droit d'établir ou de changer, mais de *déclarer ;* non de décréter, mais *de reconnoître par acclamation, comme points fondamentaux de la monarchie française, que la personne du roi est inviolable et sacrée ; que le trône est indivisible ; que la couronne est héréditaire dans la race régnante par ordre de primogéniture, de mâle en mâle, etc.* Un des membres de l'assemblée, M. Péthion de Villeneuve, comme l'atteste le patriote (n°. du 29 août, pag. 2. col. 2.) *demanda la délibération sur chacun* de ces

points ; et comme l'assemblée refusa constamment d'écouter cette demande, comme malgré ses instances et celles de quelques autres, elle adopta sans délibérer, ce qui ne pouvoit être matière de délibération, un d'eux osa s'écrier : *sommes-nous donc encore au tems du despotisme !*

Il est donc vrai que les journalistes ne sont pas seuls à soutenir et à s'efforcer de faire prévaloir des maximes qui préparent à la France de si grands maux ; il est donc vrai qu'elle a des partisans jusques dans l'assemblée nationale ; il est donc vrai enfin, il est incontestable, il est établi par des écrits signés *Brissot de warville*, par des imprimés qui constatent le crime, qui en sont la preuve, qui forment même le corps du délit ; il est vrai, dis je, il est incontestable que des factieux ne craignent pas d'enseigner publiquement une doctrine séditieuse ; une doctrine, comme dans un instant je le prouverai, plus ennemie encore du peuple que du roi ; une doctrine par laquelle on accuse l'*assemblée nationale d'avoir perdu le fil que la liberté présentoit, et d'être tombée dans les anciens préjugés de la monarchie*. Et quel est le motif d'une accusation si injurieuse pour l'assemblée nationale, et pour la France entière qui applaudit à sa déclaration, sur la monarchie françoise, loin d'y voir la perte de la liberté ? Quelle est la raison si importante pour la patrie, qui a pu forcer le *patriote* à protester (n°. du 19 sept. p. 2, col. prem.) en termes si tranchans contre la volonté

bien constante et bien reconnue de tous les françois ? Il ne s'en cache pas ; il en fait gloire ; il prétend, dans sa profonde sagesse, donner une leçon à toutes les monarchies de l'univers. C'est, dit-il, (ibid. p. 3, col. prem.) *parce qu'avant de déclarer la couronne héréditaire*, l'assemblée *n'a pas déclaré*, (sous prétexte qu'originairement *le pouvoir de la couronne dérive du peuple)*, *que le peuple a le droit de le reprendre* ; et que les françois pourroient, à volonté, détrôner leurs rois, malgré les sermens les plus solemnels qui les lient à la famille des Bourbons ; comme si, même dans une monarchie élective, les peuples avoient jamais prétendu pouvoir, au bout de quelques années, remercier le roi qu'ils ont élu, et se constituer en république avant que sa mort ait fait cesser l'effet de leur élection et les ait déliés de leurs sermens ; comme si dans une république, si à Rome, par exemple, le peuple eût eu le droit de déposséder ses magistrats avant le terme fixé par la loi ; comme si un tel droit ne seroit pas le renversement de toutes sociétés, et comme si le patriote lui-même ne soutenoit pas avec raison, dans une de ses feuilles, que de simples mandataires, tels que les représentans de la commune de Paris, tels que nos maires et nos officiers municipaux, et les députés à l'assemblée nationale, ne peuvent être dépouillés par la seule volonté du peuple, des pouvoirs qui leur ont été confiés

par lui, avant que le tems de leur mission soit expiré.

A ces principaux journalistes, combien ne pourois-je pas en joindre d'autres, qui débitent plus ou moins ouvertement la même doctrine, ou plutôt la même erreur? et vous ne seriez pas effrayés, messieurs, de cette espèce de ligue contre la tranquillité du royaume, contre les vrais intérêts du peuple, contre la sûreté de nos rois? et vous seriez assez confians pour ne rien craindre du renversement général d'idées que peuvent enfin causer des écrivains qui sont lus partout avec autant d'avidité que d'imprudence? et vous croiriez qu'ils ne sont pas, ou soufflés, ou payés, ou soutenus par des factieux qui veulent apprendre au peuple à confondre la licence avec la liberté, et le pousser, sans qu'il y prenne garde, jusqu'à manquer de fidélité à son roi, et à se parjurer envers lui!

Jugez-en du moins par les faits, et par des faits publics et décisifs. Considerez comme tout s'accorde dans leur conduite, comme la pratique répond à la spéculation, et la spéculation à la pratique.

Et que verrez-vous d'abord, Messieurs, dans ces journalistes plus ou moins vendus aux factieux? qu'y verrez-vous en réfléchissant sur le ton qui règne d'un bout à l'autre de leurs écrits? vous verrez des hommes toujours fidèles à émouvoir le peuple pour le tromper, toujours habiles dans l'art de le faire

trembler par l'imposture, toujours appliqués à lui faire voir des ennemis dans ses amis même, toujours constans depuis le rappel si desiré de M. Necker, et des autres ministres populaires, tantôt à se plaindre avec un *M. Carra,* qui a tant écrit, et dans un si mauvais goût, et dans de si faux principes sur la révolution actuelle, que *les ministres ont retardé sous des prétextes aussi puériles qu'absurdes, la promulgation des décrêts qui rendoient le calme aux provinces, et qui ôtoient aux étrangers la faculté de nous enlever nos bleds; que la raison s'indigne et le cœur gémit quand on voit que les ministres prennent toujours des tournures, et ne peuvent s'accoutumer* aux droits des nations et des citoyens (Annal. Patriot. du lundi, 2 Nov. pag. 3.); tantôt à vous dire que *malgré les menées sourdes du ministère, l'auguste étendard de la liberté flotte sur les remparts de toutes nos villes*, Cour. de Franc. du mardi 6 Oct. pag. 47); tantôt à raconter d'un air de complaisance, qu'*on n'a pas eu de peine à s'appercevoir que la tyrannie ministérielle n'a pas encore eu le secret de se faire assez de partisans* (ibid. pag. 44.); tantôt à s'écrier avec *M. Pethion de Villeneuve, que les ministres n'avoient cessé de demander qu'on travaillât avec eux, et qu'on n'a vu dans tout ce qu'ils ont présentés, que des pièges qu'ils ont tendus, que le roi avoit changé ou altéré les décrêts de l'assemblée nationale en les publiant.* (Ibid. page 44).

Je m'abstiens de caractériser ces tirades et tant d'autres que je pourrois citer du même auteur. Je m'en abstiens, parce que je crois dans le *Courier François*, si je ne considère que sa personne, abstraction faite de ceux qui le poussent, plus d'imprudence et de légéreté, plus de sotte vanité et de suffisance, que de malice et de noirceur. Mais pour passer à quelque chose de plus horrible et de plus profondément méchant, l'avez-vous entendu, Messieurs, *ce patriote* incendiaire (1), ce représentant de votre commune qu'il déshonore, lorsqu'il en souille les arrêtés par sa signature, après n'avoir pas rougi de dire : (N°. du mardi 25 Août p. 2.) *Le journaliste de Leyde parle-t-il des exécutions passées ? certes on doit en féliciter le peuple, loin de*

---

(1) Dût-il m'appeller aristocrate, comme il en menace quelque part tous ceux qui l'appelleront *incendiaire*; je ne crains pas de lui appliquer cette épithète, parce que j'en donne la preuve à l'instant même. Je condamne, comme lui, et mieux que lui, parce que je le fais sans passion, les vues de quelques aristocrates, et les écrits aussi incendiaires, mais moins dangereux que les siens, parce que le peuple n'est pas tenté d'y croire, où ils déchirent l'assemblée nationale, au lieu de se borner à démasquer les factieux. Mais si l'on doit surveiller encore ces premiers ennemis, quand ce ne seroit que pour leur ôter la vaine espérance de voir revenir l'ancien régime, combien plus doit-on se défier des factieux qui sont bien plus redoutables que les aristocrates, par l'erreur où ils ont commencé à jeter le peuple, en confondant à ses yeux leur cause avec la sienne, et en se faisant passer pour ses vrais amis ?

l'en blâmer ; après avoir fait imprimer, au lieu de la dévouer aux flammes, une lettre qui contenoit ces paroles barbares et sanguinaires : *il n'est pas un habitant des Colonies qui n'eut voulu avoir eu part a tout ce qu'a fait le peuple, et qui ne se fût sacrifié pour exterminer à jamais les nobles* (N°. du dim. 22 Nov. p. 4.) ; après avoir osé s'écrier, de sens-froid : *on sera cruel pour assassiner quelques-uns des suppôts du despotisme !* (N°. du jeudi 31 décembre, p. 4) ; l'avez-vous entendu vous exhorter à chercher dans la révolution de Cromvvell le modèle que vous avez à suivre, et des avis *utiles pour le tems présent ?* N°., du vend. 8 janv. p. 3. sous ce titre : *anecdote de la révolution d'Angleterre dans ce dernier siècle, dont le souvenir peut ne pas être inutile dans le tems présent.* L'avez-vous entendu blâmer indirectement l'assemblée nationale, d'avoir renvoyé *à des tribunaux ordinaires* ? (Ibid. 4), le jugement de M. de Bezenval et des autres accusés, au lieu de renvoyer les causes de cette nature à un conseil de guerre, comme *le long parlement* Anglais de ce tems-là ? l'avez-vous entendu vous dire que ce *parlement*, après avoir *pensé que le parti populaire se perd par l'indulgence, en fit depuis la triste expérience ?*

Ce sont-là les modèles qu'il vous propose, les utiles souvenirs qu'il vous rappele. Apparemment que pour cette ame atroce, car elle doit l'être si Brissot de Warville a compris le sens de ce qu'il disoit, ou pour

celles du moins qui le dirigent, si comme le *Courier François*, il est dépourvu de tout discernement ; apparemment, dis-je, que tant de pillages et d'incendies, tant de meurtres et de cruautés de toute espèce, sont trop peu de chose à leurs yeux ; apparemment que la nuit du cinq au six octobre, cette nuit devenue trop célèbre, à notre honte, dans les annales de l'univers ; cette nuit qui vérifia de si près ces fatales paroles, échappées à un des factieux : *il faut des victimes aux nations* ! cette nuit dont Brissot de Warville a été forcé lui-même de signer la dénonciation trop tardive qu'en a faite le comité des recherches de votre commune ; apparemment que cette nuit n'a été ni assez sacrilège au gré des factieux, ni assez sanglante, parce que malgré eux, malgré celui qui osa dire à un membre de l'assemblée : *eh ! que vous importe, que nous ayons un autre roi que Louis XVI*, vous avez conservé votre bon roi, qu'ils n'eussent pas mieux demandé que de voir en fuite, et peut-être même massacré ; apparemment qu'ils craignent que vous ne souffriez pas qu'on renouvelle ces horribles scènes, et que par cette indulgence, vous ne leur fassiez perdre l'empire usurpé qu'ils voudroient toujours exercer sur vous.

Et qu'elle est donc cette révolution fameuse qu'on n'a pas honte de proposer à votre imitation ? on n'a pas eu du moins le front de la nommer, et des factieux qui ont

perdu toute pudeur n'ont pas osé vous dire nettement que c'est la révolution de Cromwell; ils se sont contentés de la désigner par une date, et par quelques autres noms moins célèbres que celui de cet usurpateur.

Quels sont ces patriotes qu'on vous cite (Ibid. p. 4. col. 1.), ces amis *de la liberté*, qu'on préconise (p. 3. col. 2.) c'est sans doute Fairfax (p. 4, col. 2.) et ses complices. *Fairfax!* l'horrible *Fairfax*! permettez-moi cette épithete; car en osant, au milieu même des factions, caractériser les factieux modernes, il faut savoir aussi caractériser les anciens.

Quelle est cette *liberté dont l'intérêt même obligeoit*, dit-on, *de violer les formes de la liberté* (p. 4, col. 1.)? C'est sans doute celle de tout bouleverser, de tout oser, de tout fouler aux pieds impunément, de porter des mains sacrilèges, même sur un bon roi; c'est celle, en un mot, dont on jouissoit sous Cromwell. Ce nom dit tout: Cromwell qui seul étoit capable de surpasser Fairfax en tyrannie; Cromwell qui, par un crime plus horrible que le plus lâche des régicides ordinaires, prétendit faire périr juridiquement son roi sur un échafaud, pour opprimer plus sûrement et plus despotiquement tout un peuple; Cromwell que Brissot de Warville lui-même, cet auteur aussi inconséquent qu'incendiaire, aussi indigne du nom d'écrivain par ses contradictions, que de celui de citoyen par ses fureurs, n'a pu

s'empêcher, huit jours après, d'appeller *un tyran féroce*. (No. du vend. 15 Janv.)

Peut-être croyez-vous qu'une heureuse inconséquence a ramené ce journaliste sur ses pas, et que Cromwell est un tyran féroce à ses yeux, parce qu'il n'a opéré cette révolution que pour tyranniser toute l'Angleterre, que pour égarer le peuple de Londres jusqu'à lui faire assassiner Charles premier au nom de la loi. Si c'est là votre idée, ce n'est pas celle du journaliste. Il en eût dit au moins un mot pour arrêter les suites de son imprudence précédente; et le meurtre d'un roi, et d'un bon roi, eût été la première et la principale preuve qu'il eût donnée de la tyrannie féroce qu'il reproche à Cromwell. Il n'y songe seulement pas; il ne voit en lui un tyran féroce, que parce que *Cromwell a condamné à mort un de ses anciens amis*. Oui, sans doute, il l'étoit, en traitant ainsi ses amis même; et vous voyez quel *ami* et quel *protecteur* on semble vous exhorter à prendre à la place de Louis XVI, quand on vous cite cette révolution pour modèle. Mais si Cromwell étoit un tyran féroce en faisant périr son ancien ami, qu'étoit-il donc en assassinant un bon roi, l'ami véritable de tout un peuple? Qu'étoit cette liberté qu'on vous préconisoit huit jours avant, pour la conservation de laquelle on vous disoit qu'il avoit fallu violer les formes de la liberté même, et qu'on prétendoit ne *s'être perdue*, que par *l'indulgence*? Qu'étoit cette

liberté pour laquelle les anglois, trompés par leurs faux amis, comme vous commencez à l'être par les vôtres, ont tant combattu, ont tant commis de crimes, ont fini par renverser, en faveur de Cromwell, le trône de leur roi, après l'avoir souillé de son sang? Qu'étoit cette *indulgence* dont on vous exhorte à vous défier, et cette triste expérience qu'on vous avertit de ne pas faire comme les anglois, lorsqu'éclairés sur tant d'excès, ils se hâtèrent de relever le trône qu'ils avoient renversé, et d'y faire asseoir le roi légitime? Qu'étoient ces *patriotes*, ce *parti de la liberté*, ce *parti populaire*, qu'on vous vante avec tant d'emphase, et qu'on trouve encore trop indulgent, quoiqu'il ait fait périr son roi sur un échafaud? Vous le savez aujourd'hui, messieurs; demandez-vous donc à vous-mêmes, ce que peut être un Brissot de Warville, ce que peuvent être ceux qui l'égarent, ou dont il partage les fureurs; Cromwell est un *tyran féroce* à leurs yeux, quand on condamne à mort son ancien ami; il ne l'est pas quand il y condamne Charles premier.

Les voilà donc ces hommes si jaloux des droits sacrés du peuple et de son bonheur! voilà la liberté qu'ils vous souhaitent, la liberté de l'Angleterre, sous la *tyrannie féroce* de Fairfax et de Cromwell! Ah! périsse à jamais la liberté, si nous ne devons point en avoir d'autre, si nous ne pouvons être libres que sous des usurpateurs et des tyrans, si nous ne pouvons l'être qu'en courant sous

leurs étendards à l'esclavage ! périsse même à jamais pour nous la véritable liberté, si nous ne pouvons l'acheter que par des crimes !

Mes expressions sont fortes, je l'avoue ; mais peut-on plaider autrement la cause de vingt-cinq millions d'hommes qu'on ne craint pas de s'exposer à faire égorger les uns par les autres ? Peut-on parler froidement d'un si grand crime ; et quand on le voudroit, la nature même des choses dont on parle, n'y résisteroit-elle pas invinciblement ? Ils le savent mieux que personne, ces divers partis de factieux, que mes paroles n'ont rien de trop fort, que leur caractère n'est pas l'aigreur et l'amertume, que la vérité seule fait leur énergie, et qu'elles n'ont d'effrayant et de terrible, que ce que leur crime porte avec soi d'horreur et d'effroi dans tous les cœurs.

Je parle de divers partis de factieux ; ne sont-ils en effet que d'une espèce, ces faux patriotes, ces faux amis du peuple ? Vous vous tromperiez en le croyant ; et pour vous éclairer assez, je dois vous dire que, s'il est un parti qui voulant conserver le trône voudroit y faire asseoir qui bon lui semble, et régner sous son masque et sous son nom, il en est un autre plus dangereux aujourd'hui peut-être, qui travaille, comme le premier, à vous tromper et à vous détacher de Louis XVI ; mais qui ne voudroit pas, comme le premier, conserver le trône et la royauté ; qui voudroit au contraire substituer une république, ou plutôt un amas monstrueux de mille so-

ciétés républicaines, à la plus belle monarchie de l'univers, à une monarchie qui, malgré tant d'abus qui lui ôtoient jusqu'ici une partie de sa majesté et de sa force, subsistoit si redoutable depuis plus de mille ans.

Ni l'un ni l'autre parti, dans sa fureur, n'est effrayé de l'injustice criante de manquer au contrat inviolable qui lie le peuple au roi, et le roi au peuple; mais le second ne l'est pas davantage, par la crainte d'anéantir ce vaste empire en le divisant, et de l'exposer à des secousses affreuses et continuelles, à des dissentions interminables, à des guerres civiles sans bornes et sans fin.

L'un et l'autre pourtant s'accorderont dès qu'il ne s'agira que de vous nourrir de fables et d'erreurs, de vous émouvoir, de vous irriter ou de vous flatter, de vous exciter, s'ils le pouvoient, contre votre roi, en vous excitant contre ses ministres; l'un et l'autre s'occupera de fomenter le trouble et les dissentions dans tous le royaume; l'un et l'autre tâchera de soulever, tantôt la capitale et tantôt les provinces, tantôt les habitans de campagne contre les nobles, et tantôt le peuple même contre le peuple, parce que l'anarchie, les meurtres, les incendies et tous les crimes sont leurs seules armes pour triompher.

L'un et l'autre enfin ont tellement concouru à tout diviser, à tout bouleverser, que l'assemblée nationale a été forcée de nous avertir, dans son adresse du mois d'Octobre, quel qu'en soit le rédacteur, que « si (bien-

tôt) la nation ne s'élève aux plus hautes destinées, elle va se précipiter dans un gouffre d'infortune..... que le gouvernement touche à une fatale inertie, que les revenus publics ont disparus..... qu'en se détendant, ce ressort de la force sociale, a tout relâché, les hommes et les choses, la résolution, le courage et jusqu'aux vertus..... que l'état est menacé de tomber en dissolution..... que notre armée, notre flotte, nos subsistances, nos arts, notre commerce, notre agriculture, notre dette nationale, la France entière se voit rapidement entraînée vers la catastrophe où elle ne recevra plus de lois que des désordres de l'anarchie..... et que ceux mêmes qui avoient juré de sauver la patrie, craignent de la voir périr entre leurs mains. »

Le gouvernement qui touche à une fatale inertie ! l'état menacé de tomber en dissolution ! la France rapidement entraînée vers la plus terrible des *catastrophes ! la patrie* sur le point *de périr entre les mains de ceux qui avoient juré de la sauver !* Ce n'est pas moi qui parle, c'est l'assemblée. Et quelle affreuse étendue ses paroles ne laissent-elles pas entrevoir aux maux immenses que les factions nous ont préparés ?

M'accusera-t-on, après cela, d'avoir cherché à vous faire trembler par de vaines craintes et des terreurs exagérées, d'être un ennemi du bien public et de l'assemblée, parce que j'ai prononcé le nom *d'anarchie* (1),

(1) Bien des gens s'accoutument à voir des ennemis du peuple et de la liberté dans tous ceux qui se plaignent

qu'elle n'a pas craint de prononcer elle-même ; parce que je me suis plaint avec

---

de l'anarchie. Ils ne font pas attention sans doute, que rien n'est si contraire que l'anarchie à l'établissement de la liberté publique et individuelle, et que cette anarchie est si réelle que le Patriote lui-même est forcé d'en convenir dans son n°. du jeudi (5 novem.) « M. de Liancourt, dit-il, envisageant la publication du *Cathéchisme du Genre-Humain*, comme un crime de lèze-» nation, a demandé une loi sur les délits qui peuvent » être commis par la voie de l'impression. -- Sans doute, » s'écrie là-dessus le Patriote, cette *loi seroit très-utile,* » *elle est même nécessaire*; *mais le moyen d'en exécu-* » *ter aucune dans les tems d'anarchie? Voilà le secret* » *qu'il faudroit trouver.* »

Mais voilà donc aussi l'aveu que l'anarchie n'est que trop réelle parmi nous. Le Patriote va même jusqu'à dire qu'elle ôte le moyen de faire *exécuter aucune loi*; en le disant, il est visible qu'il exagère nos maux ; et après cela, il traitera d'incendiaires ceux qui gémissent de ce que la force publique est presque ruinée, et de ce que le pouvoir exécutif est réduit à l'inertie ! Et après cela il voudra nous persuader que tout va bien, et qu'il n'y a que des aristocrates qui puissent le nier ? Est-ce inconséquence de sa part ; est-ce mauvaise-foi ; est-ce méchanceté ; est-ce sotise ? Ce sont ces quatre choses peut-être tout ensemble. Car, peut-il s'imaginer, et a-t-il pu se flatter de faire croire qu'une anarchie qui rend impossible l'exécution d'*aucune* loi, est compatible avec la liberté ? Et comment ne comprend-il pas que si la révolution est en danger, ce n'est pas de la part des vrais aristocrates, ils sont trop foibles ; mais de la part de ceux qui égarent le peuple, en se faisant passer pour ses amis, et en le portant à des violences qui empêchent le rétablissement de l'ordre, des loix et de la perception des impôts ? Vingt millions d'hommes ne peuvent être entretenus par les aristocrates dont ils se défient, dans une fermentation qui, de son aveu, va jusqu'à l'anarchie.

moins de force qu'elle, du déluge de calamité qui nous menace? Non, messieurs, on ne m'en accuseroit pas sans injustice; et je le dirai avec toute l'assurance qui convient à la vérité : si je vous ai remis si vivement devant les yeux les maux de l'état, c'est dans le même esprit que l'assemblée. Ce n'est pas pour les faire croire sans remède, et vous précipiter dans le désespoir; c'est pour vous exciter, et tous les françois avec vous, à faire de généreux efforts pour le salut de la patrie, à multiplier les dons et les contributions patriotiques, à faire revivre parmi le peuple son ancienne fidélité dans l'acquittement des impositions, à faire reparoître, plus encore par conscience que par crainte, ces *revenus publics qui ont disparus;* mais sur-tout, et c'est ce qui importe le plus pour le moment, à déposer toutes les rivalités, toutes les préventions; à faire cesser toutes les haines, et à ne pas être plus confians en vos faux amis, que vous ne devez l'être aux vrais aristocrates.

Ce ne peut être l'ouvrage que des factieux, dont ils ne se défient pas, et qui les trompent en faisant semblant de combattre pour la liberté du peuple, tandis qu'ils n'ont pour but que d'établir sur lui leur despotisme. « Quand une fois, disoit un profond génie, on a trouvé » le moyen de prendre la multitude par cet appâs, elle » suit en aveugle pourvu qu'elle en entende seulement » *le nom.* Ceux-ci, (les anglois trompés par Comvvell), » occupés du premier objet qui les avoit trompés, al- » loient toujours sans s'appercevoir qu'ils alloient à la » servitude. » (Bossuet, or. fu.).

Car

Car ce que jai vu , ce que je vois plus évidemment que jamais , ce que je ne veux vous forcer à croire qu'après que vous l'aurez vu vous-mêmes, c'est que des hommes pervers vous trompent, c'est qu'il importe peu à vos faux amis de vous faire souffrir l'un après l'autre tous les maux, pourvu que leur ambition soit satisfaite ; c'est que les machinations les plus infames , les intrigues les plus infernales, les incendies , les meurtres, le sang même du peuple, rien ne leur coûte, pour réussir dans leurs desseins, au risque de provoquer la guerre civile et de faire périr avec vous le royaume entier.

Ce sont les hommes qui , profitant des torts réels du clergé, de la noblesse, du roi même , car ils en ont, s'efforçant chaque jour de les pousser à de nouvelles fautes, tantôt par des menaces effrayantes, tantôt par des conseils insidieux, exagérant ensuite à vos yeux ces fautes, les y multipliant, les colorant, les noircissant, ont fini par vous y faire voir les crimes les plus affreux ; et sous prétexte de repousser des conjurations imaginaires, vous en ont voulu faire exécuter de véritables ; sous prétexte de défendre votre ville, votre liberté et vos jours, ont substitué la licence et l'anarchie à la véritable liberté que votre roi vouloit vous rendre, ont déjà presque détruit votre ville en la ruinant, et voudront peut-être encore vous porter un jour à chercher la fin d'un si grand mal, dans le plus grand de tous

les maux, dans une guerre civile, où ils ne seront pas moins prodigues de votre sang et de vos vies, qu'ils ne l'ont été jusqu'ici de votre repos et de vos biens.

Oui, ce sont eux, plus encore que les vrais aristocrates, qui vous ont fait les maux dont vous gémissez; car, comme ils eurent apperçu que la crainte d'être les victimes de l'aristocratie vous rendroit prompts à recevoir toutes les impressions de terreurs qui porteroient de ce côté, que, par ce moyen, plus que par tout autre, ils réussiroient à faire monter au dernier degré l'effervescence de la multitude, à la conduire où ils voudroient, et à se faire passer pour ses sauveurs, que c'étoit l'unique voie qu'ils eussent pour la faire courir aux armes, et devenir, en conduisant secrètement cette armée, plus forts et plus puissans que le roi même; ils n'oublièrent rien pour tâcher, malgré la bonté connue de Louis XVI, de vous alarmer, et sur la vie des députés, et sur vos propres vies, et sur le salut de la capitale, et sur celui de tout l'empire; et à force de faire paroître les aristocrates plus coupables encore, plus nombreux et plus forts qu'ils n'étoient, ils réussirent à vous faire croire la réalité de l'affreux complot qu'ils leurs ont prêté dans toute l'europe.

Mais, suivez-moi, voyez, réfléchissez et prononcez; car, malgré l'excès de vos préventions, c'est à vous-mêmes que j'en appele; c'est vous que j'établis juges dans votre propre cause, malgré la longue erreur

qui vous abuse ; c'est vous que j'interroge, c'est à vous que je demande : est-il vraisemblable, est-il possible qu'on ait eu l'affreux projet de livrer Paris au pillage, d'en faire une ville prise d'assaut, et de massacrer deux cens mille de ses habitans ?

Sans doute qu'il étoit de vrais aristocrates, sans doute qu'il étoit des hommes intéressés à maintenir l'ancien régime et ses abus, des hommes qui ne voyoient que d'un œil chagrin ce que le meilleur des rois avoit fait pour donner à son peuple les moyens de s'y soustraire pour jamais. Il n'en étoit que trop, je l'ai déjà dit ; et plut à Dieu qu'ils n'eussent pas concouru, en sens contraire, avec vos faux amis, à creuser l'abîme où la France est prête à s'engloutir. En ayant le malheur de surprendre un instant la vertu du roi, en faisant éloigner M. Necker et les autres ministres populaires, en faisant approcher ces troupes, plus propres à faire craindre pour la liberté des suffrages de l'assemblée, qu'à faire trembler la capitale, ils donnèrent aux factions l'espoir et les moyens de tromper la multitude et de la conduire, par la terreur, plus loin qu'elle ne voudroit ; mais qui sait encore, si, lorsqu'ils s'égarèrent à ce point, et qu'ils préparèrent à la France tant de calamités, cette imprudence coupable ne leur fut pas sourdement suggérée par ceux mêmes qui devoient si bien en profiter, pour ruiner tout-à-coup la force publique, et plonger le royaume dans l'anarchie.

Sans doute aussi qu'une partie du clergé et de la noblesse, sans être aussi coupables que vrais aristocrates, doit se reprocher tous les jours de n'avoir pas, dès le premier instant, joint à l'abandon des privilèges pécuniaires le sacrifice du droit qu'ils croyoient avoir d'opiner par *ordres*. Ce droit fut-il aussi sacré qu'ils se l'imaginoient, et qu'il l'étoit peu; il cessoit de l'être, dès qu'il comprometttoit le salut public, dès qu'on ne pouvoit plus le soutenir sans donner aux haines le tems de s'engendrer, aux partis celui de se former, aux factieux celui de cabaler.

Sans doute encore que la noblesse n'eut pas dû montrer tant de résistance à ceux de ses membres, qui ne combattoient que le reste de ses préjugés, en lui faisant envisager la nécessité de renoncer à des distinctions exclusives, aussi favorables à l'orgueil que nuisibles à la vertu et aux talens, en la portant à ne plus faire une estime outrée d'une naissance aveugle, et ne vouloient que la rendre plus respectable et plus digne de servir l'état, en lui apprenant à préférer la qualité de citoyen à tous les titres.

Sans doute enfin que le clergé n'eut fait que consulter l'esprit et l'intérêt même de la religion, quand il eut renoncé de lui-même à cette primauté d'*ordres*, qui ne s'accordoit guère avec l'évangile, et qu'il tenoit de la pure déférence de la nation; quand il eut sollicité une réforme, dont il étoit impossible qu'il ne se sentit lui-même le besoin sur tant d'articles; quand il se fut réduit à

ne demander que des pensions modiques sur ces biens sacrés, dont il n'étoit ni propriétaire ni usufruitier, puisqu'il n'y pouvoit prendre sa subsistance qu'à titre de pauvreté, dont il n'étoit qu'administrateur, et dont l'autorité publique, chargée de veiller à l'exécution de la volonté des testateurs et des fondateurs, pouvoit, sans contredit, confier l'administration à d'autres mains, puisque depuis si long-tems, et malgré les efforts des derniers conciles généraux, la plupart des bénéficiers n'étoient que des administrateurs infidèles; quand, en un mot, il eut fait consacrer, par un décret, la nécessité de n'employer les revenus de ces biens qu'aux frais du culte, au soutient des indigens, à toutes sortes de bonnes œuvres, et au soulagement des contribuables mal-aisés.

Voilà ce que les uns et les autres auroient dû faire pour remplir toute justice, et pour conserver leur véritable gloire. Voilà ce qu'ils n'ont fait que trop tard et trop imparfaitement. Voilà des fautes sans doute, et de grandes fautes; mais qu'il y a loin de-là encore à l'horrible journée qu'on les accuse d'avoir préparé à la capitale!

Un si grand crime se commit-il jamais sans un intérêt plus grand encore, sans une assurance presque entière du succès, sans des menaces imposantes, sans des forces proportionnées, et à la grandeur du crime, et à la grandeur de la résistance?

Or, quel intérêt y avoit-on? quelle espérance d'y réussir? quelles mesures, quelles

forces pour en assurer l'exécution? quelles preuves peut-on donner de ce complot, et dans quelles circonstances est-on réduit à l'impuissance d'en donner? la réponse à ces questions va mettre en évidence qu'on vous trompe; et peut-être servira-t-elle à déconcerter vos séducteurs, et à vous délivrer de leur séduction.

Quel intérêt donc avoient à ce crime, ceux qu'on en suppose les auteurs? quel intérêt y avoit, je ne dis pas le roi, car son cœur vous étoit trop bien connu, et vos séducteurs trop habiles, pour qu'ils aient osé le lui prêter; ils se seroient trahis de leur propre bouche; et par une calomnie si contraire à l'évidence, ils se fussent, du premier coup et sans retour, dévoilés eux-mêmes à vos yeux. Mais quel intérêt y avoient les aristocrates? que pouvoient-ils gagner à ce forfrait? que ne pouvoient-ils pas y perdre?

Détruire ou ruiner la capitale, priver le roi des revenues immenses qu'il en tiroit, renverser leurs propres fortunes, leurs palais ou leurs hôtels; s'exposer à faire périr par leurs coups aveugles, ou par la vengeance du peuple, leurs amis, leurs parens, leurs enfans même, à soulever tout le royaume, à provoquer le massacre de tous les nobles dans les provinces; et si, contre toute possibilité, cinq cents mille hommes pouvoient l'emporter à force ouverte sur vingt millons, se dévouer par le succès même aux anathêmes de l'europe et du monde entier; c'est tout ce qu'ils devoient gagner à l'exécution

de ce complot; c'est tout ce qu'ils pouvoient en espérer. Une telle perspective étoit-elle faite pour les rassurer contre le cri si puissant de la conscience, et contre ses remords si terribles au commencement des grands crimes?

Et si non-seulement ils n'avoient point d'intérêt à l'entreprendre, quand ils auroient pu y réussir; mais s'il leur étoit impossible d'y réussir, quand ils auroient été sssez cruels pour l'entreprendre; si quinze mille soldats, ou même trente, fussent évidemment venus échouer contre quelques barricades et quelques chaînes, ou eussent dû nécessairement être écrasés du haut des tois, avant d'avoir pénétré dans l'intérieur, je ne dis pas de la ville, mais des fauxbourgs; si l'on n'avoit pris aucune des ~~maisons~~ mesures qu'il eut fallu prendre, si la noblesse et le clergé n'étoient nulle part, dans tout le royaume, en état d'attaque, ou même de défense; si les familles des aristocrates, des grands et des nobles étoient encore dans Paris deux heures avant l'exécution de ce complot; si le renvoi de M. Necker vous avoit avertit trois jours d'avance d'être sur vos gardes; si personne n'eut osé commander ce forfait à trente mille hommes, sans les ordres du roi les plus exprès, et si le roi étoit incapable de les donner; si personne n'eut pû espérer de s'en faire obéir pour un si grand crime, même avec ces ordres, quand il les eut eus; si personne enfin n'eût voulu, en les supposant, faire à coup-sur tomber sur

soi ; avec l'exécration de tous les hommes, la vengeance la plus terrible et la plus juste de la part du roi et de toute la France ; il sera constant, ou rien ne le sera, que cet infernal complot n'exista jamais que dans la profonde noirceur de ceux qui s'en sont si indignement servi pour vous abuser ? or, sur tous ces points, je m'en rapporte à votre évidence.

Et voilà pourquoi depuis si longtems, vous en cherchez des preuves, et vous n'en trouvez pas. En vain vous êtes tous puissans pour le découvrir ; en vain le roi et les grands, quand ils le voudroient, ne pourroient étouffer la vérité ; en vain l'Europe effrayée, demande qu'on la rassure, ou sur l'atrocité du crime, ou sur l'atrocité de l'accusation ; en vain près d'un millon d'hommes intéressés à en donner les preuves, s'épuiseront en recherches pour en trouver ; ils n'en trouveront point ; parce qu'on n'en trouve pas de ce qui n'exista jamais (1).

Vous commencez à le sentir ; vous commencez à comprendre que le bruit de ce complot impossible à exécuter, n'a été imaginé par vos séducteurs, que pour vous faire courir aux armes, et vous conduire par la crainte où ils voudroient ; vous commencez

---

(1) Voilà aussi pourquoi le châtelet a été obligé d'absoudre M. de Bezenval et les autres accusés, après la procédure la plus exacte, et après avoir entendu une si grande foule de témoins.

même à soupçonner d'où part véritablement cette famine, dont une récolte abondante n'a pû vous garantir, et qui a servi de second prétexte à tant de troubles, et à tant de crimes qu'on a commis sous votre nom. Sont-ce les aristocrates qui la causoient? le pouvoit-ils, depuis que vos prétendus assassins, assassinés eux-mêmes par des mains que vous désavouez, ou forcés de fuir précipitamment, et de s'expatrier, ~~ils~~ avoient tout laissé en votre pouvoir; depuis que vous aviez une armée à vos ordres, et que vous étiez chargés de pourvoir vous-mêmes à vos subsistances? si ce sont eux, d'où vient ne les a-t-on pas encore convaincus? tant de personnes ont intérêt à les convaincre, et pas une pour ainsi dire, n'oseroit s'élever pour les défendre. Si ce sont eux, vous en avez dû trouver par-tout des preuves; et par quelle incroyable fatalité vos efforts, pendant trois mois, ont-ils été aussi vains pour la faire cesser, que pour en découvrir les auteurs? tous les yeux étoient tournés sur les aristocrates; un seul instant eut dû suffire pour arrêter tous leurs agens, pour renverser du moins toutes leurs mesures; un seul instant eut dû ramener l'abondance dans vos murs, ou plutôt vous faire jouir dans vos maisons de celles qui régnoit dans vos places publiques, et des mois entiers n'y ont pas suffi! (1).

(1) C'est une chose avouée de tout le monde, *et constatée*, dit le patriote même, (n°. du jeudi 24

Disons tout, puisqu'il faut tout dire, puisque le salut de la patrie l'exige, et que votre intérêt même le demande : c'est que vous cherchiez les coupables où ils n'étoient pas; c'est que vous les faisiez chercher peut-être par une partie de ces coupables; c'est qu'elle venoit, cette disette, de vos séducteurs eux-mêmes; c'est qu'elle venoit de ces hommes qui ne crient tant au despotisme, que pour mieux dominer sur vous par le plus affreux

---

septembre) *par la lecture du procès-verbal de l'arrivée des farines*, que cette disette ne provenoit pas du manque de provisions, *puisqu'il y a eu certains jours plus de deux mille sacs de farine* qui entroient dans Paris. On convient aussi que c'étoit le pain qu'on faisoit enlever et disparoître. Or, comment les aristocrates si décriés, si surveillés, et qui, au fonds ne pouvoient y gagner autre chose que de s'exposer à de nouvelles haines, auroient-ils pu réussir, et réussir si long-tems dans une pareille opération? Mais comment aussi, dira-t-on, n'auroit-on pas découvert les agens des factieux, s'ils sont les auteurs de cette famine? C'est que les factieux n'étoient ni décriés, ni surveillés, ni soupçonnés même; c'est qu'ils persuadoient au peuple que tout venoit des aristocrates; c'est qu'ils n'avoient garde de se chercher et de se découvrir eux-mêmes; c'est qu'ils avoient intérêt à la faire durer, loin de travailler sérieusement à la faire cesser; car c'étoit un sûr moyen pour eux d'irriter le peuple, et de faire courir à Versailles quand ils le voudroient; c'est que de son côté, le peuple cherchant les auteurs de cette famine dans la partie où ils n'étoient pas, croyant même qu'il étoit impossible qu'ils fussent du côté des *prétendus amis de la liberté*, devoit nécessairement méconnoître la véritable cause de cette disette et le moyen de la faire cesser. Je défie qu'on donne une autre solution à cet énigme.

de tous et le plus cruel ; par des terreurs de toute espèce, par des tourmens sans cesse renaissans, par la famine même, c'est-à-dire par un genre de despotisme, dont la découverte leur est due, et que leurs prédécesseurs en tyrannie n'avoient pas encore inventé ; c'est en un mot qu'elle vient de ces hommes que vous apprenez trop tard à reconnoître, et que vous auriez dû mieux apprécier dès les premiers jours, en les voyant répandre mille écrits, pour tout émouvoir, semer l'argent pour tout corrompre, envoyer des couriers sur toutes les routes, pour y porter les plus fausses alarmes, pour attribuer aux nobles des projets funestes contre la vie des députés, pour allumer par-tout les incendies, pour égarer la simplicité des paysans, les enivrer de fanatisme, les précipiter dans le crime, et en faire périr un grand nombre, par les mains du peuple même, obligé d'opposer la force publique à leurs fureurs.

Que si vous cherchez encore à en douter, tant on a de peine à se déprendre d'une longue erreur ; si avant d'être forcés d'en convenir, vous me demandez à votre tour quel intérêt avoient ces hommes à vouloir pousser au crime tant de citoyens par tant de fables et par cette coupable famine, je vous demanderai moi-même, quel intérêt avoit Cromwell à tromper le peuple de Londres, à le nourir de mensonges et de terreurs, à lui annoncer tantôt un projet de faire sauter la cité par une mine, tantôt une armée françoise prête à descendre en Angleterre, tantôt une armée

espagnole, à le faire marcher vers l'esclavage en ne lui parlant que de liberté, à couvrir la tyrannie du plus affreux despote sous le modeste nom de *protecteur*, et à faire périr le vrai protecteur du peuple, en faisant périr Charles I. sur un échafaud; je vous demanderai si les factieux ne gagnent rien à dominer sur vous par la famine, sur le roi et sur l'assemblée nationale, par la terreur; à préparer peut-être à la France quelque chose de semblable au crime atroce qui feroit à jamais l'opprobre de l'Angleterre, si pour l'expier aux yeux de tous les peuples, elle n'observoit encore aujourd'hui ce fameux jeûne, qui lui inspira l'horreur dont elle se sentit émue contre elle-même, lorsqu'après la première fureur dont Cromwell l'avoit enivrée, elle pût comprendre que ses mains étoient souillées du plus affreux des régicides.

Pour prévenir enfin toute autre question, je vous demande si pour réussir dans leurs complots, il leur falloit des mesures bien imposantes, là où tout consiste à n'en point garder, si même les forces leur manquoient, là où tout se réduit à calomnier.

Oui, Messieurs, à calomnier! à calomnier, je le répète; car c'est en cela que consiste toute leur science, tout leur patriotisme, tout leur courage, toute leur grandeur d'ame. Vous venez d'en voir plus d'une preuve; mais un dernier trait, un trait décisif, un trait incontestable, puisqu'il a eu deux mille témoins, achevera de convaincre

les plus incrédules, de la calomnie dont je vous parle, et des suites plus criminelles encore qu'elles peuvent avoir. J'en atteste ici toute l'assemblée : n'a-t-elle pas entendu M. le comte de Mirabeau, dénoncer M. Necker, l'accuser d'avoir refusé des subsistances faciles et peu coûteuses que lui offroient les Etats-Unis d'Amérique, et offrir les preuves de cette accusation? Ne l'a-t-elle pas vu dès le lendemain même, forcé de se rétracter hautement?

Ne l'a-t-elle pas encore entendu dénoncer bientôt après M. de St.-Priest? Ne l'a-t-elle pas vu, aussi subir la honte d'une seconde rétractation, et n'en être pas moins audacieux, et recommencer dans l'instant même à dénoncer le même ministre, le faire d'une manière plus atroce, trouver tout-à-la-fois coupables, et ses paroles, et son silence, et ses écrits, en prendre occasion de dénoncer tout le ministère, faire entendre qu'*on croit toujours qu'il faut diviser pour gouverner, et que l'aristocratie a cru trouver encore un appui;* nous représenter comme *environnés de conspirations et de piéges,* et vouloir le faire impunément par la doctrine de calomnie qu'il établissoit sur la délation, dont il faisoit la première et *la plus importante de vos nouvelles vertus?* Vous en avez la preuve subsistante dans sa *lettre au comité des recherches*, p. 4, 12, 13 et 14; et un M. Carra trouve mauvais que M. de Lally-Tollendal ait relevé tant d'impostures, et fait rentrer dans les ténèbres, les affreux

principes qu'on en avoit fait sortir sur la délation; et il a l'audace de faire entendre, contre l'évidence même, que cette dénonciation étoit fondée, et de dire en propres termes que M. *de Saint-Priest ne manquera pas, en reconnoissance, de faire toucher sa pension, à son champion déterminé.* (Ann. patriot. supplém. au nº. LXXI. p. 2.)

Ainsi la calomnie vient au secours de la calomnie; ainsi l'on avance des impostures manifestes; et quand on ne peut plus les soutenir soi-même, on les fait soutenir par des journalistes (et vous voyez la foi que vous avez à leurs papiers). Ainsi l'on cherche à vous exciter contre votre roi, en vous exitant contre ses ministres; et n'osant encore vous le dénoncer comme ennemi du peuple et de la liberté, on vous le dénonce à sa place.

Quels sont donc ces hommes, aux dépens de qui l'on veut, à toute force, achetter auprès de vous une ombre de popularité? Quels sont ces ministres qu'ils dénoncent avec tant d'acharnement? Quels sont ces affreux despotes que rien ne peut dérober à leurs poursuites, contre qui toutes voies sont bonnes et la calomnie légitime; que l'évidence même ne peut justifier à leurs yeux, ou plutôt encore qu'ils croient innocens, et qu'ils veulent faire croire coupables? Ce sont des hommes qui avoient mieux aimé se sacrifier, que de prendre part *à la séance royale*, et à l'approche de ces troupes qui vous avoient tant alarmés; des hommes dont vous avez

pleuré l'éloignement, que l'assemblée nationale a honoré de ses regrets aux yeux de toute l'europe, qu'elle alloit conjurer le roi de rappeler, si ce bon roi qui peut bien être trompé un instant, mais qui, même alors aime la vérité, et qui ne connut jamais cette maxime enfantée par l'orgueuil et le despotisme : *je suis trop avancé pour reculer*, n'eut prévenu ses prières et les vôtres.

Et quand forme-t-on contre eux ces accusations aussi calomnieuses que capitales? lorsqu'en les appelant despotes, ou aristocrates, on peut les faire déchirer par ces ames atroces, qui n'ont pas même respecté pour leurs meurtres, le palais de votre roi, qui n'auroient pas respecté votre roi même, si vous n'aviez arrêté leurs fureurs. Et comment espère-t-on faire croire à ceux qui réfléchissent, des impostures si révoltantes? car, ce qui m'étonne (et je n'insiste tant sur cet objet, que parce que rien n'est plus propre que cette étrange conduite envers les ministres amis du peuple, et qui ont si bien mérité de la patrie, à vous apprendre ce que vous devez penser du patriotisme affecté de vos séducteurs, et de leur faux zèle pour le bien du peuple); ce qui m'étonne ici, n'est pas la noirceur et l'énormité de la calomnie, dans ces jours de deuil et de ténèbres, où des factieux désonorent, par tant d'excès, la cause la plus touchante et la plus belle qui se soit jamais plaidée au tribunal de la raison et de l'univers, la cause d'un peuple immense que son roi vouloit rendre libre, mais par des moyens

plus justes et plus doux, nous ne sommes que trop accoutumés à voir des hommes audacieux n'être contenus par aucun principe, parce qu'ils ne le sont plus par aucun frein. Mais ce qui m'étonne, ce que je ne comprends pas, ce que je ne crois pas pouvoir jamais comprendre, c'est l'excès de la maladresse avec laquelle un homme d'esprit a tissu cet étrange assemblage de calomnies; c'est qu'il n'ait pas vu avec quelle facilité on pourroit le démasquer, avec quelle évidence on feroit voir que tout se réduit de sa part à cette accusation, non moins insensée qu'elle est affreuse : « je vous dénonce comme aristo-» crates et comme despotes, des hommes » que l'aristocratie avoit fait renvoyer du mi-» nistère, parce qu'ils vouloient détruire jus-» qu'à l'ombre même du despotisme, et qui » voudroient le rétablir, depuis que vous les » avez fait rappeler parce qu'ils avoient tant » contribué à le détruire! »

Fut-il jamais, messieurs, une fable plus capable de soulever l'indignation de tout cœur droit? ils n'ont donc pas voulu être despotes, lorsqu'ils pouvoient l'être, lorsque le roi eut pû le soutenir, s'ils l'eussent trompé, lorsqu'il falloit s'exposer à sa disgrace, pour ne pas consentir aux conseils insidieux qui l'abusoient; et ils auront voulu le devenir, quand ils ne pourroient plus l'être, même avec la faveur du roi, quand le roi ne pouvoit plus être trompé, quand le seul soupçon de despotisme les exposoit à une mort tragique et violente!

Croie

Croie qui pourra, ou qui voudra, à un changement si incroyable, si contraire à la nature des choses, si impossible même, puisqu'il est si opposé, et à l'intérêt de ces monstres, et à leurs principes bien connus, et à leur sacrifice précédent, et à tous les mobiles qui dirigent le cœur humain. Ce que je sais, c'est qu'il n'y avoit que le comte de Mirabeau qui pût espérer de le faire croire. Il s'étoit bien flatté aussi de persuader à toute la terre, qu'après vingt ans entiers, consumés dans la prodigalité, dans la licence, dans l'oubli de tous les principes, dans le mépris de toute morale, dans la violation de toutes les lois, c'étoit lui que le ciel avoit destiné à devenir tout-à-coup le restaurateur d'un vaste empire, à nous donner un code qui effaçât tous les codes de l'univers, à régénérer chez vingt-millions d'hommes, les mœurs publiques encore plus que les loix, à faire naître la sainte et modeste liberté, du sein même de la dépravation la plus impudente, et de l'esclavage des vices les plus avilissans et les plus honteux. Cromvvell autrefois fut plus habile, il fut d'une hypocrisie plus rafinée et plus profonde, il eut plus de ressources et de courage : mais # jamais il ne voulut rien faire croire de si incroyable.

Cessez donc enfin, parisiens, d'adorer les idoles qui vous ont séduit si long-tems. Le prestige est évanoui : il a suffi de l'indiquer. Voyez les vraies coupables où ils sont; voyez-les dans les divers partis des factieux dont je vous parlois tout-à-l'heure; voyez-y du moins

jamais il n'entreprit rien de si audacieux;

les plus dangereux ; peut-être en est-il encore quelques-uns parmi les vrais aristocrates ; mais que peuvent-ils contre vingt-millions d'hommes, contre la plus seine partie du clergé et de la noblesse, contre le roi et l'assemblée nationale ? que peuvent-ils en comparaison des factieux ; si même le nouveau projet qu'on leur attribue de vouloir faire naître une guerre civile, où ils seroient sûrs d'être non-seulement vaincus, mais écrasés, n'est pas encore une nouvelle fable destinée à irriter le peuple, à le tenir en haleine, à prolonger sur lui la domination de vos séducteurs ?

Voyez des ennemis tout autrement redoutables dans ces faux amis, qui peuvent ce que ne peuvent plus vos premiers amis ; qui peuvent en imposer à la multitude, et la précipiter, sans qu'elle s'en doute, dans un abîme de maux et de forfaits. Voyez-y comme la vérité les y voit, les plus terribles et les plus criminels des aristocrates ; car ils veulent dominer sur toute la France, non parce qu'ils se croient les meilleurs, ils savent trop bien le contraire ; mais parce qu'ils se sentent les plus audacieux ; et ils ne le sont que trop en effet.

Voyez-y de vrais despotes ; car, si on l'est en abusant de l'autorité légitime, combien plus l'est-on en la renversant pour en usurper une tyrannique ; pour régner par le fer, la flamme, la famine ; pour faire, en un seul jour, plus de victimes que le despotisme ministériel n'en fit en plus d'un siècle ; pour

choisir ces victimes encore plus dans le peuple, qu'on égare que dans les grands, dont on veut imiter, ou plutôt passer le despotisme, pour faire périr dans une semaine plus de mille habitans des campagnes, par les mains mêmes des citoyens? Oui! le sang de ces infortunés, et leur crime encore plus, crie vengeance contre les factieux. C'est vous, peuvent-ils dire, qui nous avez précipité dans cette erreur coupable et dans la mort; c'est vous, plus que nous-mêmes, qui avez commis le crime par nos mains; c'est vous qui avez égorgé le peuple par le peuple, en le forçant par le fanatisme dont vous nous aviez enivrés, à réprimer, par la force publique, des fureurs que nous n'aurions jamais connues, si vous n'aviez osé nous en faire les aveugles exécuteurs, au nom du protecteur né de toutes les propriétés et de toutes les vies, au nom du plus juste et du meilleur des rois, dont vous avez plongé l'ame dans l'amertume.

Peut-être me demandera-t-on ici la preuve de cette dernière imputation que je fais aux factieux. Et moi je demande si ces pillages, ces incendies, ces assassinats, qui presque le même jour, commencèrent d'un bout du royaume à l'autre, ne partoient pas évidemment d'un centre commun, n'étoient pas l'exécution d'un complot bien réfléchi, propagé dans toute la France, par ces couriers et ces émissaires qui, semant par-tout mille faux bruits, faisoient par-tout sonner les tocsins: et s'il est plus équitable et plus sensé

d'attribuer ce complot aux nobles qui en étoient la victime, qu'au parti qui avoit intérêt à les subjuguer par la terreur, comme à conduire le peuple par la famine. Je demande si ce sont les nobles qui gagnoient quelque chose à faire brûler leurs châteaux, piller leurs biens, massacrer les gentilshommes; si c'est la noblesse ou les factieux qui ne voyoient dans ces dévastations et dans ces meurtres, que *des contrariétés qu'il falloit savoir supporter, comme nous avions dû nous y attendre;* si c'est elle ou eux qui accusèrent M. de Lally-Tolendal *de laisser séduire sa raison par sa sensibilité, de sentir quand il ne falloit que penser*, et même, d'*abuser de sa popularité*, parce qu'il ne se lassoit point de solliciter un décret qui pût mettre fin à ces brigandages et à tant d'autres. (mém. de M. Lally, p. 59 et suiv.)

Qu'on me réponde à ces questions, et je répondrai à celle qui m'a obligé de les faire. Mais comment me répondre, comment prouver que ces funestes violences, que des tyrans ordinaires n'oseroient avouer, sont opposées à l'esprit des factieux? N'est-ce pas un de leurs journalistes, qui, après avoir annoncé que ce qu'il appelle *les honnêtes gens de la capitale*, et *le comité patriotique du palais-royal*, avoient pris la résolution de se rendre à Versailles avec *quinze mille hommes armés* (Cour. Français, n°. LVIII, p. 258.) pour appuyer une motion de ce comité contre la sanction royale, et que cette résolution eut eu son effet, *si la prudence des*

officiers municipaux et le courage réfléchi de M. de la Fayette, n'eut arrêté l'avant-garde qui étoit déjà *à la porte de la conférence*, convient à la page suivante, que sept lettres rendues le même jour au président de l'assemblée nationale et au secrétaire, contenoient *les plus vives menaces contre ceux qui provoqueroient la sanction royale*, et annonçoient *que deux mille lettres étoient prêtes à partir pour les provinces, pour y allumer les châteaux, et provoquer par-tout les horreurs de l'incendie.*

Sera-t-on encore après cela tenté de dire que ce sont les nobles qui ont fait mettre le feu à leurs châteaux? Et doutera-t-on d'où sont partis, au mois de juillet, et d'où partent encore ces horribles incendies? Les coupables se sont trahis eux-mêmes par la bouche de leurs journalistes; car, au *Courier français*, il faut joindre *le Patriote*, qui nous atteste dans la feuille du mardi premier septembre, que *plusieurs lettres dont on fit part à l'assemblée, avoient une même origine, tendoient au même but, étoient écrites du palais-royal, et sembloient menacer la liberté de l'assemblée dans la personne de plus de deux cens de ses membres.* Quels témoins croira-t-on, si l'on ne croit pas ceux qui déposent contre leur parti même. Or, le *Courier Français et le Patriote* sont-ils pour la noblesse ou pour les factieux? Est-ce une question seulement à proposer? Et qui n'avouera que les factieux demeurent convaincus d'un si grand crime par l'aveu

de leurs propres journalistes, aveu d'autant moins récusable et moins suspect, qu'ils le faisoient sans y être sollicités, et quand ils croyoient n'avoir rien à perdre, avoir même à gagner en le faisant?

Quel sera donc, dans la postérité, le sort d'un palais devenu trop fameux par cette politique impie qu'on ose décorer du nom de *patriotisme ?* Quel genre de dépravation et de crime son nom seul ne rappellera-t-il pas? Et qui sait, si bientôt même il sera un seul français qui ne s'empresse, mais par un sentiment de justice, mais sans sédition, sans fureur, sans trouble, mais sur le vœu de la nation entière, mais par l'ordre même des juges et au nom de la loi, à disperser jusqu'à la dernière pierre de cet édifice criminel, et qui n'y travavaille avec plus de joie encore, qu'à démolir ces prisons du despotisme qui, depuis mille ans, n'ont jamais coûté autant de larmes ni autant de sang à toute la France, que le *comité patriotique* du palais-royal, si on l'en avoit cru, en auroit fait verser en moins d'un mois et dans une seule province ou dans une seule ville?

Car, n'est-ce pas de-là que sont parties ces lettres affreuses, et les motions plus affreuses encore, dont le *Courier Fraaçois* parle avec une sorte de complaisance; et ces quinze mille hommes armés qui couroient à Versailles pour les appuyer, et que M. de la Fayette sut arrêter au mois de septembre; et ces trente mille soldats, qui, le mois suivant, trompés par vos faux amis, ne purent

être contenus par leur général, qui fut lui-même forcé de marcher, et se vit vingt fois menacé de la mort, parce qu'il vouloit s'opposer à la sédition; et cette armée de brigands et de femmes qui précédât les troupes réglées, et que le *Courier de Versailles* semble se plaire, comme les autres journalistes, à dépeindre *l'œil en feu, la rage dans le cœur, criant à perte de voix : il nous faut du pain, nous en allons chercher chez le roi*; après les avoir plus haut représentés *en possession de la terrible lanterne, jouissant d'une gaieté difficile à peindre, au milieu du désordre* de l'hôtel-de-ville, forcé par elle et par *une foule d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine, et criant en chœur : Vive les femmes, vive la halle!* (Supplém. extraordinaire au no. 45, col 1 et 2.)

N'est-ce pas là que se tramoient ces noirs complots contre le premier représentant du peuple, et contre ce peuple même qu'on ne flattoit, qu'on n'irritoit, qu'on ne payoit, qu'on n'affamoit tour-à-tour, que pour le pousser à la sédition et à la révolte ? Car il n'est plus possible, après les cris de ces femmes et après tant d'autres indices, de se dissimuler le rapport évident que voit toute l'europe, entre cette famine volontaire et les attentats du 5 et 6 octobre.

N'est-ce pas du palais-royal, comme du centre de toutes les atrocités et de tous les crimes, qu'est sortie la violation de toutes les autorités, de celle de l'assemblée nationale, à qui l'on prétendoit dicter des lois,

comme de celle du monarque, au trône duquel on en vouloit; la violation du sanctuaire de l'assemblée, comme du sanctuaire de la royauté, le mépris de toutes les lois, l'oubli de tous les sentimens d'humanité, ces listes de proscriptions qui rappeloient les tems de Sylla, ces meurtres accompagnés de circonstances plus cruelles en quelque sorte et plus barbares que le meurtre même; ces assassinats des gardes-du-corps, qui, en se laissant égorger sans se défendre, ôtèrent l'ombre même de prétexte aux fureurs de leurs meurtriers; ces attentats sans nombre, ces.... ces....? . . . .

Je n'ignore pas que pour justifier des journées qui jamais ne pourront l'être, on a voulu vous persuader, ou plutôt au reste de la France et à toute l'Europe; car pour vous, messieurs, vous en saviez trop bien la fausseté, que cette horrible insurrection n'avoit eu pour but que d'empêcher le roi d'être enlevé et conduit à Metz. Mais que cet extravagant projet, dont on ne parla que trois jours après, ait existé ou non, falloit-il que cinquante mille hommes courussent à Versailles pour en empêcher l'exécution? falloit-il qu'on commençât par forcer l'*hôtel-de-ville?* falloit-il en faire fuir le comité qui y veilloit à votre salut? Etoit-il donc aussi de ce projet? M. de la Fayette en étoit-il encore, et falloit-il le menacer vingt fois de la mort? falloit-il menacer des gardes qui ne se défendoient pas? falloit-il forcer l'appartement de la reine? falloit-il..... Mais pourquoi multi-

plier ici des questions qui resteront sans réponse, comme les précédentes; lorsque les journalistes les moins suspects déposent eux-mêmes contre ce moyen de justification inventé après coup?

Nous avons entendu l'auteur du *journal de Versailles*, déclarer que le prétexte de cette incursion étoit d'aller *demander du pain au roi;* comme si c'étoit lui qui empêchoit votre armée et votre comité de réussir à vous procurer des subsistances. Le Courier-françois dépose du même fait; il atteste dans son numéro 93, pag. 46 : « que le principal objet de ces vingt mille ames, tant hommes que femmes, qui vinrent armés de fusils, de sabres, de hallebardes et de bâtons, étoit de demander du pain et la suppression des gardes-du-corps. » Il dit encore au numéro suivant : « qu'une troupe innonbrable de peuple, fatigué de la famine, venoit demander à l'assemblée nationale et au roi des subsistances pour la capitale. » Et en effet, dans tout ce qu'il rapporte du discours tenu par l'orateur de ces femmes à l'assemblée, il n'est question que de subsistances et de famine. Passant ensuite aux trente mille hommes qui suivirent de près ces vingt mille autres, il appelle *députation patriotique*, une armée qu'il représente *traînant à sa suite des canons, de l'artilllerie et l'épouvantable attirail militaire.* (Ibid. p. 52.) Et l'on reconnoît, à l'abus de cette dénomination honorable, l'esprit d'un partisan des factieux.

On le reconnoît encore au plaisir qu'il semble trouver à peindre l'anarchie, où de telles *députations patriotiques* ne pouvoient que nous plonger de plus en plus. « Cette séance, dit-il pag. 49, en commençant avec emphase une de ses feuilles, cette séance qui fera sans doute époque dans nos fastes, par le spectacle attendrissant qu'elle a présenté, de la nullité de tous les pouvoirs et du relâchement de tous les ressorts de la puissance publique, a été alternativement gaie, douloureuse et profondément alarmante. » Oui, sans doute, elle fera époque, et tous les siècles apprendront par les fastes de notre histoire, quels étoient les objets *attendrissans* pour les factieux ; et l'on saura que c'étoit *la nullité de tous les pouvoirs, le relâchement de tous les ressorts de la force publique*. Pour tout dire enfin, l'on saura qu'il étoit des hommes pour qui l'ordre et la paix étoit un mal, pour qui la licence et l'anarchie étoit un bien.

Et c'est de ce palais-royal que sont sortis ces fruits amers ! Et c'est de ce palais-royal que les *Annales patriotiques*, (no. 51, du dim. 22 Nov. pag. 4, vers la fin) ont osé dire, même après ces journées funestes : « les citoyens ne pourront pas oublier que ce palais a été la serre chaude où s'est élevée la belle plante de la liberté ! Ah ! quelle liberté, que celle dont nous aurions été redevables au palais-royal, et quelle auroit ressemblé à celle de l'Angleterre sous Cromwell, à celle dont le Patriote fait un

si bel éloge dans la feuille du 8 Janvier.

Et voilà, messieurs, car ce n'est qu'en vous disant la vérité que je veux vous plaire, et que j'espère paroître plus populaire que ceux qui vous flattent; voilà les auteurs que vous écoutez! voilà les journaux que vous lisez! voilà les patriotes que vous croyez!

Voilà les raisons que les factieux emploient pour convaincre, les moyens qu'ils prennent pour persuader! voilà le despotisme qu'ils veulent détruire, la liberté qu'ils veulent établir! voilà l'empire que vous leur avez laissé prendre! ou plutôt encore, voilà les maux sans nombre auxquels vous devez un prompt remède, si vous ne voulez pas que bientôt ils montent à leur comble, et que, pour punir votre crédulité, la France, l'Europe, l'univers entier, les générations présentes et les futures, s'accordent à vous en déclarer responsables.

Mais quel est-il, messieurs, ce prompt remède, et qu'avez-vous à faire pour sauver la patrie, après avoir pensé la perdre, en croyant travailler à la sauver? Faut-il que l'on conseille au peuple de nouveaux crimes? faut-il qu'on lui dise de punir ses faux amis par ses propres mains? Ils sont coupables sans doute, et plus que coupables; ils sont criminels envers le peuple qu'ils abusent, envers le roi, envers l'assemblée nationale, envers toute la France. Mais à dieu ne plaise que j'insinue de suivre, même à leur égard, leur doctrine sanguinaire; et malheur à moi, si je ne réclamois pas autant

contr'elle en leur faveur, qu'en faveur des victimes qu'ils cherchent à faire immoler! le sang des factieux, s'il est nécessaire au salut public, ne doit être versé qu'au nom de la loi. Y est-il d'ailleurs si nécessaire, et ne seroit-il pas plus digne d'un grand peuple qui commence à se connoître, et qui veut devenir digne de la liberté, de n'opposer que la modération à l'excès de la fureur, et de ne punir des factieux qu'en les livrant à leurs remords, s'ils en sont encore capables, et en les réduisant à l'impuissance de cabaler ?

Sachez donc seulement, messieurs, vous défier de vos faux amis; sachez les surveiller et les contrarier; sachez du moins ne plus les croire. Croyez-en plutôt l'asssemblée nationale, qui, à l'exemple du roi, vous avertit que *la liberté affermit les empires, mais que la licence les détruit*, et qu'il est des *époques difficiles, où les peuples agités par des causes souvent criminelles, deviennent l'instrument d'intrigues qu'ils ignorent.* (Décret du 21 Octobre.) Quel avis on est forcé de vous donner, et qu'il est sage! Mais quel aveuglement seroit le vôtre, et quelle espérance de salut resteroit-il à la patrie, si lorsque les deux autorités se réunissent pour vous ouvrir les yeux, vous vous obstiniez à les fermer, et si pour continuer à croire vos séducteurs, vous ne vouliez croire ni votre roi, ni votre assemblée nationale!

Il n'en sera pas ainsi, Messieurs, vous

saurez profiter de vos fautes mêmes, et désormais vous ne croirez pas plus leurs calomnies, que vous ne croirez à leur patriotisme. En vain chercheroit-ils à les déguiser plus adroitement que par le passé. Surpris dans de si évidentes impostures, convaincus par leurs propres écrits, ils ont perdu jusqu'au droit d'être écoutés, loin d'avoir conservé celui d'être crus. Imposez leur donc silence, et la France et sauvée. Quels qu'affreux que soient ces partis, quelques formidables qu'ils aient paru jusqu'à présent, ils sont la foiblesse et l'impuissance même; ils ne sont forts que par votre erreur. Voulez-vous les anéantir? osez leur dire, qu'enfin vous les connoissez, que leur but est clair aujourd'hui, qu'ils veulent vous faire marcher à la servitude par la licence, dérober vos cœurs au meilleur des rois, et vous faire perdre, par les factions, la liberté qu'il a voulu vous rendre. Dites leur qu'ils ne veulent que ce qu'ils paroissent vouloir pour le bien du peuple, qu'ils ne veulent que ce que voulut autrefois Catilina, que ce que voulurent Fairfax et Cromwell, que ce qu'ont toujours voulu les factieux; qu'ils n'aspirent qu'à établir, comme eux, leur despotisme, par les vaines terreurs dont ils vous tourmentent, par les flots de sang qu'ils ont fait déja verser, et qui ne sont rien en comparaison de ceux qu'ils n'hésiteront pas à faire verser par la suite s'ils croient en avoir besoin pour triompher; que leurs ruses enfin et leurs moyens

sont les mêmes que ceux de ces anciens tyrans, à moins qu'ils ne prétendent se distinguer d'eux par cette famine, qu'ils ont sû les premiers vous faire souffrir au milieu même de l'abondance. Dites le leur, et vous leur ôterez tout espoir de réussir, en leur ôtant celui de vous tromper.

Déchus une fois de ce fatal espoir, leur rage impie n'est plus à craindre; ils ne pourront plus en imposer aux provinces, quand ils n'en imposeront plus à la capitale; et démasqués par vous en un seul jour aux yeux de toute la France, chargés de l'opprobre d'un crime, qui, par les suites qu'il pouvoit avoir pour vingt cinq millions d'hommes, ne trouve pas son égal en énormité dans toute l'histoire, accablés des reproches de leur conscience, s'ils en ont une, et s'ils sont assez heureux pour la sentir encore déchirée par des remords, ils nous délivreront bientôt de leur présence; ils iront pleurer dans les ténébres, ou leur forfait même, ou leur défaite subite après tant de triomphes commencés.

Ils en eurent un triste présage dans ces discours célèbres, qu'ils se sont repentis plus d'une fois d'avoir amené Louis XVI, à venir prononcer dans l'assemblée. Ils n'avoient entrevu, dans cette démarche, (car leur politique quelquefois est aussi courte qu'elle est impie) que l'exercice de leur nouvel empire sur le roi même. Ils ne s'attendoient pas que la simplicité de la vertu les déjoueroit. Mais lorsqu'ils

l'entendirent ne parler que le langage de la tendresse la plus paternelle, ils comprirent que, dans cette occasion encore, leurs propres mesures pourroient tourner contre eux, comme y avoit déja tourné le séjour du roi dans la capitale ; et en voyant les larmes de l'assemblée, en voyant l'amour du peuple pour Louis XVI, ils durent craindre, et si l'on en juge par les paroles même d'un de vos fameux amis, ils craignirent en effet que votre amour ne déconcertât tous leurs projets.

Un de vos séducteurs l'a dit ; et si je ne rapporte pas ses propres termes, j'en rapporte au moins la substance : *craignons*, s'écria-t-il quelques jours après, lorsqu'il sut que le peuple avoit voulu, près de St. Germain l'Auxerrois, dételer la voiture de Louis XVI, et la traîner lui-même, *craignons que cet amour du peuple pour le roi, ne dégénère en confiance !*

Quelle parolle, messieurs, et qu'elle dit de chose ! que de leçons pour vous elle renferme, si vous saviez la pénétrer ; et que la vérité est admirable lorsqu'elle force ses ennemis à prophétiser contre eux-mêmes ! retenez-là donc bien, cette parole, et pesez-là, elle deviendra le germe du salut de la patrie. Apprenez par elle ce qu'ils redoutent ; apprenez par elle ce qu'ils desirent ; et dites vous :

» Ils craignent que nous n'accordions
» notre confiance à Louis XVI, après tout
» ce qu'il a fait pour nous rendre libre,

» après son généreux abandon, après ses » sacrifices, après qu'un roi qui jamais ne » trompa son peuqle, nous a dit si solem- » nellement, dans sa lettre aux évêques : » (en septembre 1789), *que le peuple se* » *confie à ma protection et à mon amour !* » *quand tout le monde l'abandonneroit ;* » *je veillerois encore sur lui !*

» Ils desirent que nous placions en eux » notre espérance, après tant de menson- » ges dont ils nous ont nourris ; après tant » de calomnies et tant de fables dont ils ont » voulu se servir pour nous égarer ; après » tant de forfaits dont ils ont souillé notre » cause ; après avoir plus gêné par leurs » factions la liberté de l'assemblée nationale, » que les aristocrates eux-mêmes n'auroient » osé le faire ; après avoir fait marcher, » à Versaille, tantôt quinze mille hommes, » et tantôt trente ; après avoir semé par- » tout les impostures, allumé par-tout les » incendies, massacré par-tout les citoyens ; » après avoir tellement tout bouleversé, que » l'assemblée nationale a été forcée de nous » dire, que *l'état est menacé de tomber* » *en dissolution..... Que la france entière* » *se voit rapidement entraînée vers la catas-* » *trophe, où elle ne recevra plus de lois,* » *que des désordres de l'anarchie.* Les » aristocrates eux-mêmes eussent-ils pû » jamais nous faire tant de maux ? Louis » XVI, quoique trompé par eux, n'eut-il » pas été le premier à s'y opposer, s'ils » eussent été aussi audacieux pour le vouloir,

que

» que nos séducteurs pour l'entreprendre? » et ces faux amis se contredisant eux-» mêmes, en contredisant l'assemblée » nationale, dont plusieurs d'entr'eux font » partie, osent encore nous dire que tout » va bien, lorsqu'ils redoublent leurs efforts » pour augmenter le trouble et les dissen-» tions dans le royaume; ils osent nous » dire de prendre garde à ne pas faire » *dégénérer notre amour pour Louis XVI* » *en confiance*, et de ne la placer qu'en eux ».

» Ainsi par des expressions plus mesurées » en apparence, mais d'une noirceur en » effet non moins profonde, ils nous disent » ce que d'autres plus emportés et plus vio-» lens, soit de dessein prémédité, soit par » imprudence, n'ont pas craint d'écrire, » d'imprimer et de répéter jusqu'à la satiété » et à l'horreur, que *bientôt nous n'aurons* » *plus de roi en France; que bientôt nous* » *aurons une république; que si les Fran-* » *çais ne peuvent pas encore se passer d'un* » *fantôme de royauté, il faut le leur laisser,* » *mais arranger les choses de manière que* » *dans peu nous n'ayons qu'à découdre et* » *non à déchirer, etc. etc.* et par-là ils nous » témoignent que pour en venir à leur fin, » peu leur importe de nous exposer à ces » malheurs qui seroient la suite du renver-» sement de l'autorité royale, et dont le » tableau seul nous a fait frémir, quand » nous avons entendu l'assemblée nous dire : » *Non, ce n'est point au sein du bouleverse-* » *ment universel, dans la dégradation de*

» *l'autorité tutélaire, lorsqu'une foule de*
» *citoyens indigens, repoussés de tous les*
» *atteliers de travaux, harceleront une*
» *impuissante pitié* (1), *lorsque les troupes*
» *se dissoudront en bandes errantes, ar-*
» *mées de glaive, et provoquées par la*
» *faim, lorsque toutes les propriétés seront*
» *insultées, l'existence de tous les indi-*
» *vidus menacée, la terreur ou la douleur*
» *aux portes de toutes les familles; ce n'est*
» *point dans ce renversement, etc.* (Adresse
» du mois d'octobre.)

» Mais par-là aussi ils nous apprennent
» que si nous ne voulons pas être jusqu'à
» la fin les victimes de notre crédulité, de
» leurs impostures, de leurs complots, si
» nous voulons échapper aux maux dont
» l'assemblée nous fait un portrait si terri-
» ble, mais si vrai, il est encore un moyen
» presque infaillible, et que ce moyen unique
» est de faire ce qu'ils redoutent; de joindre
» à notre confiance en l'assemblée natio-
» nale, une confiance égale en notre roi,

---

(1) Ne semble-t-il pas voir déjà l'accomplissement de la première partie de cette terrible prophétie, par la multitude de mendians qui nous inondent; plaise à Dieu que la seconde ne s'accomplisse pas bientôt, et que cet argent, que les factieux sement parmi les troupes, ne cause pas d'une autre manière la dissolution de l'armée, et ne nous expose pas à toute la férocité de ces bandes errantes dont parle l'adresse de l'assemblée, ou même à cette guerre civile qu'une partie des factieux paroît desirer.

» de rétablir, par cet acte d'équité, *la force* » *publique*; que cette adresse nous dit en- » core être *paralysée*, et que les seuls fac- » tieux ont intérêt à tenir dans *une fatale* » *inertie* (Ibid.) sur-tout entre les mains » de Louis XVI; de soutenir, en un mot, » *l'autorité tutélaire* sur son penchant, et » d'en prévenir *la dégradation*, qui ne fut » jamais l'objet des vœux de l'assemblée, » mais d'un petit nombre de factieux qui » la gênent, qui la poussent, qui l'arrêtent » tour-à-tour, et qui, sous un masque trom- » peur de patriotisme, n'aspirent pas moins » à dominer sur elle, que sur le roi, que » sur le peuple, que sur toute la France, » et n'y ont déjà que trop réussi ».

Tel est, Messieurs, l'avis qu'ils vous ont donné sans le vouloir, par ces paroles non moins coupables qu'énergiques : *prenons-garde que cet amour pour Louis XVI, ne dégénère en confiance !* Vous comprenez maintenant combien ils craignent que par cette confiance vous n'échappiez à leur tyrannie et au sceptre de fer qu'ils vous préparent, soit qu'ils paroissent confier aux mains d'un seul, sous le nom duquel ils gouverneront, soit qu'ils fassent semblant de le mettre entre vos mains, pour écraser le peuple par le peuple, et régner seuls de manière ou d'autre, sous le masque et l'apparence d'une autorité dérisoire.

Si le fruit de cet avis, Messieurs, est de vous apprendre à ne plus les croire, à ne plus vous fier qu'à votre roi et qu'à votre

assemblée nationale, à rendre à la plus saine partie de cette assemblée, en empêchant le tumulte et l'influence des galeries, la force et l'énergie dont elle a besoin pour ne pas être quelquefois subjuguée par la minorité et par des spectateurs qui devroient, comme en Angleterre, *ne pas* même *faire appercevoir leur existence*, et pour ne pas se laisser entraîner à ce torrent par la crainte d'être trop foible pour lui résister, et de ne faire qu'irriter sa fureur par la résistance; la régénération de ce vaste empire pourra se faire, mais si vous n'en profitez pas, et que vous continuiez à vous laisser égarer par vos faux amis, il est bien à craindre qu'elle n'avorte.

Vos séducteurs l'ont bien senti, que le succès de leurs desseins dépendoit de vos sentimens envers Louis XVI. Aussi, tandis que tous les vrais François applaudissoient aux traits paternels dont il étoit plein, tandis qu'à la vue des larmes que ces traits arrachoient au peuple et à l'assemblée, ils sentoient renaître au fond de leur cœur l'espérance du salut de la patrie, et qu'ils se livroient à ces transports si doux et si purs dont ils avoient perdu depuis longtems jusqu'à l'idée; que devoit-il se passer et que se passoit-il dans l'ame des factieux et de leurs vrais complices? Je dis de leurs vrais complices, parce que je veux être juste envers tout le monde; et je ne le serois pas, si je n'avouois avec franchise que non-seulement la plus grande partie de l'assemblée a des vues pures, mais que parmi

les partisans même des factieux, il en est beaucoup qui ne sont ralliés autour d'eux que par ce mot imposant *du bien public*, qu'ils font sans cesse retentir à leurs oreilles, et qu'ils n'ont si souvent dans la bouche, que parce qu'ils ne l'eurent jamais dans le cœur.

A quels sentimens, à quels tourmens ces cœurs coupables étoient-ils donc alors en proie? Et ma plume sera-t-elle assez rapide pour suivre la violence des divers mouvemens qui les agitoient? Quelle fureur, quelle honte, quelle crainte, quels regrets, quel désespoir! Quelle rage d'être obligés de contenir les frémissemens intérieurs qui les déchiroient, quand ils entrevoyoient tant d'espérances presque évanouies, tant de complots presque avortés, tant de crimes presque perdus? Et combien maudissoient-ils le jour qu'ils avoient tant desiré, et qui, contre leur attente, les forçoit de sentir enfin la supériorité de la vertu, de faire semblant de lui applaudir; et peut-être, car sait-on tout ce qu'elle peut pour punir par lui-même un cœur coupable, peut-être de rougir un instant du crime, et de verser des larmes devant elle?

Alors ils commencèrent de croire à la vertu; alors ils en connurent le prix et la force, quand ils virent un roi dépouillé de tout appareil, et privé presque de tout pouvoir par l'anarchie, faire trembler des conspirateurs, aux seuls accens de la vérité; et son trône leur a paru plus difficile à renverser, que lorsque des ministres aveugles

croyoient l'affermir en l'entourrant de la flatterie, de la violence et du despotisme. Alors, enfin, ils tremblèrent pour eux-mêmes, quand ils virent un roi s'oublier pour ne penser qu'aux maux de ceux qu'on égaroit, s'élever enfin au-dessus de tout ce qui lui étoit personnel, s'abstenir de tout reproche, ne faire entendre que la voix de la modération et de la tendresse, et montrer à l'europe étonnée, que tant d'excès n'avoient pu lui faire abandonner une cause qu'il aime par inclination et par principes, n'avoient pu l'aigrir contre ses ennemis, qui sont bien plus encore les ennemis de son peuple que les siens; car ce roi, ce bon roi, malgré l'excès de son amour pour son peuple, n'a qu'une vie à lui sacrifier; et douze millions peut-être de victimes, après un demi siècle de dévastation et de discorde, ne finiroient pas la guerre civile qu'ils feront infailliblement naître, si l'on continue de les écouter et de les croire.

Pourquoi se le dissimuler en effet, puisque la chose est trop évidente et trop certaine? Pourquoi le dissimuler à la patrie, puisque son salut peut-être en dépend? Pourquoi craindre de passer pour factieux en le disant, puisqu'on ne le dit que pour déconcerter les factions, que pour sauver le peuple en l'éclairant sur le déluge de maux qu'elles nous préparent? Si vos séducteurs réussissent encore à cabaler, la guerre civile est inévitable, parce qu'en ne les supposant pas même si atroces, on est forcé

néanmoins de convenir qu'il n'est plus possible de s'arrêter soi-même où l'on veut, dans la carrière des factions, quand une fois on se l'est ouverte ; parce qu'après un avertissement comme celui-ci, s'ils conservent encore sur vous leur empire, il n'est point d'excès où ils ne puissent, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, espérer de vous pousser, même contre un bon roi, qui malgré votre erreur, se plaît encore à vous appeler son *bon peuple*, parce qu'enfin il est impossible que vingt-quatre millions d'hommes s'accordent pour un crime, et que la moitié au moins ne sache pas mépriser ses biens et sa vie, pour soutenir son roi contre des tyrans. Ils ne l'ignorent plus, ces factieux, que Louis XVI est aimé des provinces, et que la capitale le chérit. Eh ! s'ils ne l'eussent pas su, leurs desseins seroient-ils si peu développés ? Et puisque malgré cette connoissance, ils ont néanmoins tout osé, suis-je téméraire en demandant, si, placé dans toute autre circonstance, Louis XVI seroit encore en vie ou sur le trône ?

Je le sais, qu'un roi doit compter pour rien sa couronne ; ce n'est pas pour lui qu'il porte ce pesant fardeau, c'est pour son peuple. Je le sais qu'il doit être prêt à préférer la mort aux horreurs d'une guerre civile ; et je le sais encore que la religion est capable d'inspirer cette magnanimité à Louis XVI ; mais je sais aussi que la religion comme la nature, l'intérêt de tous les

les peuples de l'univers, comme celui de nos générations futures, défendroient aux françois de le souffrir ; et leur commanderoient de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour défendre contre des factieux, et l'autorité légitime, et la véritable liberté qui ne peut subsister sans elle.

Où nous conduiroit donc, Messieurs, votre crédulité. Voyez déjà ces armées nombreuses qui parcourent les provinces méridionales de ce royaume. Voyez deux millions de nouveaux soldats qui couvrent la face de la France. Voyez plutôt encore tous les François les armes à la main : ils ne les ont prises, il est vrai, que pour la liberté contre la licence ; mais que la moindre méprise peut devenir funeste ! Et quel seroit le terme de nos maux, si la capitale, ou quelque province, trompée par des hommes adroits et pervers, commençoient à élever l'étendard sanglant de la discorde ? La guerre, la cruelle guerre civile une fois ouverte, et toutes les parties de ce vaste empire venant à s'ébranler et à prendre parti pour ou contre, suivant leur prudence, leur erreur ou leur caprice, quel homme oseroit assigner des bornes fixes à la durée et aux horreurs d'une guerre, dont les premiers symptômes et les seuls préparatifs auroient offert un spectacle auquel on ne voit rien qui puisse être comparé dans les annales de l'univers ? Nos petits neveux au plus en verroient la fin : et qui sait même si la France ne seroit pas condamnée à donner aux peuples consternés cette leçon ef-

frayante, que le plus beau royaume de l'univers expire dans les convulsions de l'anarchie, et qu'il a fallu que les françois le détruisissent de leurs propres mains et s'exterminassent les uns les autres, pour expier l'erreur d'une capitale qui auroit mieux aimé se fier à des factieux qu'à Louis XVI ?

Quand je vous parle, messieurs, avec tant de force, me soupçonnera-t-on de vouloir vous faire étendre jusques sur l'assemblée nationale, la juste défiance que je ne rougis pas de vous inspirer pour le palais-royal et pour les factieux ? m'accusera-t-on de souhaiter, comme d'aveugles aristocrates, la dissolution de l'assemblée ? Il faudroit être trop injuste pour former de tels soupçons à mon égard. Je l'ai dit et fait assez entendre, et je le répète ; l'assemblée et le roi sont également nécessaires au salut de la patrie. L'assemblée, sans le roi, n'y suffira pas ; comme le roi n'y suffira pas sans l'assemblée. Telle est ma profession de foi ; et je ne suis pas de ces hommes qui, sans être même aristocrates, mais poussant hors de toutes bornes l'horreur qu'ils ont pour les attentats de toute espèce, dont je me suis plaint, sont tentés d'en accuser l'assemblée nationale et de s'en former l'idée la plus sinistre ; comme s'il étoit juste de la vouloir rendre responsable des fureurs de quelques factieux ; et comme s'il étoit possible que douze cens députés, ou même le plus grand nombre, eussent intérêt à violer tous les principes et à risquer de provoquer

des guerres civiles, qui précipiteroient leurs frères, leurs femmes, leurs enfans, qui les précipiteroient eux-mêmes dans ce *gouffre d'infortunes*, où toute la France iroit s'abîmer. Non ! encore une fois, je ne suis pas de ces hommes qui, à force de haïr le crime et de s'indigner sur le passé, confondant les innocens avec les coupables, ne savent plus rien prévoir pour l'avenir, et ne comprennent pas qu'on ne réparera point de si grands maux, qu'on ne fera que les renouveller et les rendre éternels, en en cherchant le remède dans l'anéantissement du seul point de réunion qui nous reste encore ; et que la dissolution de l'assemblée seroit le commencement de cette guerre, à laquelle aspire une partie des factieux, et dont la seule idée doit faire frémir tout bon citoyen.

Le vrai remède, je vous l'ai dit, messieurs, c'est d'être en garde contre vos faux amis, c'est d'avoir sans cesse les yeux ouverts sur eux, et de ne pas faire des aristocrates le seul ou le principal objet de votre sollicitude, puisqu'ils ne sont, ni vos seuls ennemis, ni les plus à craindre, et que réduits à l'impuissance de tromper un peuple immense qui s'en défie, ce qu'ils peuvent aujourd'hui n'est rien, en comparaison de ce que pourroient les factieux en le trompant.

Continuez au reste de surveiller les vrais aristocrates, comme vous surveillerez vos faux amis ; défiez-vous des uns et des autres ; défiez-vous de tout parti, et sachez

ne plus mettre votre confiance que dans votre assemblée nationale et dans votre roi. Osez vous fier enfin à Louis XVI; il a bien osé se fier à vous, malgré la fureur dont on avoit voulu vous enivrer, malgré la défiance qu'on avoit commencé à vous inspirer contre lui, malgré votre erreur, malgré les meurtres dont vos séducteurs venoient de souiller son palais. Quel abandon magnanime et sans foiblesse! quel courage sans ostentation! et quelle nation reçut jamais du ciel un roi plus digne de sa confiance et de son amour? ne craignez plus en lui ces condescendances dont on abusa par le passé. C'est dans l'adversité que les grandes ames se développent; et un roi n'est plus foible, quand il a passé par tant d'épreuves.

Qu'on ne m'accuse pas ici de flatterie; je loue un roi, mais je ne le corrompt pas, et mes principes m'interdiroient à son égard le plus juste éloge, si l'amertume dont son cœur est abreuvé depuis si long-tems, et qu'on ne peut adoucir, comme il le déclare, qu'*en l'assurant que son peuple l'aime*, (disc. du 4 février) n'étoit le plus sûr contre-poison du venin, que renferment toujours les éloges même les mieux mérités, et si la main de Dieu ne paroissoit si visiblement ici, dans sa justice qu'il exerce par les factieux, et dans sa miséricorde qu'il manifeste en mettant un frein à leur fureur, et en suspendant l'activité de mille causes qui auroient déjà du causer la dis-

solution de ce vaste empire, qu'il est impossible à Louis XVI de voir autre chose dans cet ensemble, que le néant de l'homme et la grandeur de Dieu.

Hâtez-vous, messieurs, il en est tems, si vous ne voulez pas qu'enfin les factieux prévalent; hâtez-vous en cessant de les écouter, et de vous fier à leurs perfides suggestions, de rendre à votre roi, et à l'assemblée même, la force et la tranquillité dont ils ont besoin pour sauver la France d'un entier naufrage. Que pouvez-vous opposer de plus formidable à vos ennemis, que ce concert imposant du roi, de l'assemblée nationale et d'un peuple immense? il eut existé depuis long-tems, sans les factieux qui le redoutoient. Qu'il existe du moins aujourd'hui! que les méchans le voient, et qu'ils frémissent! qu'ils désespèrent de continuer à retenir le pouvoir exécutif dans l'inaction, et à l'empêcher de travailler efficacement à l'exécution des décrets d'une assemblée dont ils font semblant d'être les amis, tandis qu'ils l'accusent d'avoir *perdu le fil de la liberté*, parce qu'elle ne l'a pas confondue comme eux avec la licence! que Paris, en donnant aux provinces l'exemple de la soumission la plus parfaite à ses décrêts, et en leur apprenant à redouter ces mouvemens populaires, qui peuvent plus empêcher l'établissement de la constitution nouvelle, que tous les efforts des vrais aristocrates, se montre digne de l'amour et de la confiance de

Louis XVI, et lui fasse oublier ses amertumes!

Qu'attendriez-vous en effet, messieurs, pour répondre pleinement à sa tendresse; que crainderiez-vous encore de lui, qu'espèreriez-vous encore de vos séducteurs! songez que vous avez à forcer l'europe, qui admire le généreux abandon de Louis XVI, à admirer aussi la réparation de votre erreur; songez que vous avez à effacer la honte des journées du cinq et du six oc obre, et de cette nuit criminelle où vos faux amis prétendoient accumuler tant de forfaits sous votre nom, et faites voir que malgré tous leurs efforts pour dénaturer votre caractère, votre bon roi ne s'est pas trompé en vous appelant toujours son *bon peuple*, (disc. du 4 fév.). Mais faites plus; et pour les confondre davantage, pour les punir et pour vous venger tout à la fois d'une manière digne de vous et de Louis XVI, demandez-lui la grace de vos séducteurs. Car, où en seroient les factieux, et quelle punition seroit la leur, si on la proportionnoit à la grandeur des meaux qu'ils nous préparoient, et si votre roi, en leur faisant grace à vos prières, ne les forçoit de tomber à ses genoux, et de devenir bons citoyens?

Alors, mais seulement alors, vous obligerez l'europe à vous absoudre de tout reproche, et à séparer entièrement votre cause de celle de vos séducteurs, et peut-être que l'univers, satisfait de voir la cause

des rois et des peuples si genéreusement vengée contre des factieux, dira qu'on peut même oublier leur crime, et la licence où ils vouloient vous plonger pour vous soumettre à leur despotisme, et vous empêcher de devenir libres, en vous empêchant de vous fier à un roi qui vouloit que vous le fussiez.

Mais après vous avoir parlé, messieurs, le langage du véritable patriotisme, rougirai-je de vous parler aussi, celui de la religion sainte que vous professez? en rougirai-je, quand il est constant qu'il n'y a que des ames foibles (1) qui fassent

---

(1) Peut-il en effet y avoir de véritable force d'esprit sans vertu? Or, qu'étoient aux yeux de la raison les principaux apôtres de l'incrédulité? Des gens qui, sur le plus important de tous les objets, avoient, selon le besoin, un double langage et une conduite plus double encore; catholique ou chrétiens quand il le falloit, impies et déistes quand ils l'osoient. Qu'étoit Voltaire, je ne dis pas en fait de vertus, mais en fait de probité et de bonne foi? Un homme qui, à l'exemple de Bayle son modèle, ne mettoit l'espérance de sa cause que dans l'art de corrompre par la volupté et ses dangereuses images, le cœur des jeunes gens qu'il vouloit faire soupirer après l'extinction de la religion et de la foi; un homme qui, sentant malgré lui la divinité de l'évangile, vouloit y faire voir cent difficultés que lui-même n'y voyoit pas. Car, le croyoit-il lui-même, par exemple, qu'il y eût de la contradiction entre les évangélistes, parce que l'un dit que J. C. fut crucifié *dans la troisième heure*, et un autre, que ce fut *vers la sixième*? S'il ne savoit pas que ces deux manières de parler revenoient au même chez les Romains, qui faisoient durer la troisième heure

consister leur force à se plonger dans l'abîme de l'incrédulité ; quand il est évident aux plus aveugles, que la religion est le seul frein qui reste à la multitude, dans ces critiques circonstances où les lois sont muettes ou impuisantes; quand les plus indifférens sont réduits à confesser que l'état de l'Europe entière montre trop visiblement la main de Dieu, pour qu'on puisse l'y méconnoître, comme l'observoit, il y a un an ou deux, l'auteur même du *Courier de l'Europe* ; quand votre roi enfin, votre bon roi, n'a pas rougi de vous parler lui-même d'une manière si touchante, et de vous dire, qu'*averti par l'expérience, des bornes de la sagesse humaine, il veut implorer publiquement le secours de la divine providence, espérant que les prières de tout un peuple toucheront un Dieu de bonté, et attireront sur ce royaume les bénédictions dont il a tant de besoin.* (lett. aux évêq. du 2 sept. 1789).

---

jusqu'à la sixième ; quelle ignorance ! S'il le savoit, quelle mauvaise-foi ! Et dans l'un et l'autre cas, quel docteur ont pris sur la chose du monde la plus essentielle, tant de jeunes gens qui étoient bien aises de s'aveugler ?

Qu'étoit enfin Rousseau, lui-même, cet homme dont ses enthousiastes font presque un Dieu, et que l'on n'a pas rougi d'appeler *la vertu personifiée ?* Il n'étoit pas sans doute d'une aussi grossière mauvaise-foi que Voltaire et Bayle ; il respectoit davantage la divinité de l'évangile ; mais il n'en étoit pas moins un amas de contradictions et de sophismes ; et bien loin d'être la véritable vertu personifiée, il n'avoit pas même celle d'un payen.

Qu'il me soit donc permis d'y ajouter, que si une trop longue et trop amère expérience ne vous apprend pas à vous-mêmes une leçon si nécessaire; si vous continuez à ne compter que sur la sagesse de l'homme et sur sa force; si par la prière et la pénitence (1) vous ne songez à fléchir la

---

(1) M. Linguet faisoit, il y a quelques années, l'observation que les hollandois et les anglois avoient plusieurs fois ordonné des jeûnes pour attirer la bénédiction du ciel sur des affaires importantes au bien public. Il est douloureux, sans doute, et bien étrange que des protestans, devenus par les faux principes, ennemis des pratiques extérieures de la pénitence, puissent en cette rencontre donner des leçons aux catholiques. Pourquoi nos évêques, sans donner des mandemens incendiaires, sans chercher à émonvoir les peuples, et les exhortant au contraire à la concorde et au respect qu'ils doivent à toutes *les puissances établies par l'ordination divine*, et par conséquent à l'assemblée nationale, n'ont-ils pas eu soin de leur apprendre à fléchir la justice de Dieu par la pénitence, et plus encore par la réforme des mœurs et par cette conversion intérieure, sans laquelle tout l'extérieur de la religion est peu de chose? Si M. Linguet n'eût jamais donné au peuple que des avis de cette espèce, et que ceux où il découvroit la fourbe des docteurs encyclopédistes et des principaux apôtres de l'incrédulité, on n'auroit que des éloges à lui donner. Mais pourquoi faut-il, si toute-fois on peut s'en rapporter au bruit public, qu'il abuse aujourd'hui de ses talens pour soulever le district des cordeliers et entretenir l'anarchie? Espèrons, ou que c'est un bruit trompeur ou que c'est une erreur qu'il se hâtera de réparer.

Il écrivoit contre le théâtre et il travailloit pour le théâtre; il s'écrioit, comme Cicéron: *Oh! la belle réformatrice des mœurs que la comédie, qui vante sans*

colère

colère de celui qui, comme il le dit dans l'écriture, *transfère le royaume d'un peuple à l'autre, pour punir les crimes des nations, les injustices, les fourberies et les violences*

---

cesse l'amour, ***cette source de tant de désordres et de tant de crimes***; et ce que Ciceron n'auroit pas fait; Rousseau composoit des comédies. Il se plaignoit de la corruption que les romans introduisent dans les cœurs, et il composoit le plus dangereux de tous; il disoit : *Malheur à celui qui lira mon Héloïse !* Et malgré cet avertissement, que sa conscience lui donnoit, non content de s'être soullié lui-même de tant d'idées voluptueuses, il sembloit s'applaudir par cette parole même, d'avoir si bien réussi; et, joignant le crime au crime, il ne pouvoit résister a la tentation d'accroître sa réputation, en présentant un piége si terrible à la curiosité de tous les âges. Ah ! quelle vertu ! quels docteurs ! quels apôtres ! et qu'ils étoient dignes d'attaquer un évangile que les passions seules ont intérêt d'attaquer, parce qu'il ne fait grace à aucune, et qu'il condamne avec tant de sévérité; mais avec tant de raison aussi, non-seulement les désordres grossiers de l'amour, mais les pensées mêmes qui peuvent y conduire en amolissant le cœur; non-seulement les crimes et les vices que punit la justice humaine, mais cette soif de la réputation et de la renommée, qu'on veut faire passer pour grandeur d'ame; et qui, si opposée à l'humilité chrétienne, ne l'est pas moins au bien de la société et des empires. Rousseau vient de nous en donner la preuve, puisque cette soif de la célébrité lui a fait commettre, contre le cri de sa conscience, un crime dont les suites se perpétueront d'âge en âge; un crime qui renfermoit tous ceux que la lecture de son Héloïse fera commettre à tant de lecteurs avides qui y puiseront le premier germe, ou le développement de cet amour, dont les familles et la société entière éprouvent de si terribles effets. Je ne crois pas cette note étrangère ou indifférente aux affaires

qui s'y commettent; vous trouverez peut-être votre perte, et une perte plus prompte et plus entière, dans les moyens mêmes que vous croirez prendre pour l'éviter. Je ne cherche pas à insulter, en prédisant un malheur public; je voudrois seulement qu'on songeât davantage à le détourner, en recourant davantage à la providence; et si je regrette que l'idée et le nom de Dieu soit entré pour si peu de chose dans la déclaration des droits, je n'en reconnois pas avec moins de plaisir, que de grandes vérités ont été rappelées et développées dans cette pièce. J'applaudis sur-tout à l'assemblée nationale, lorsque pour se conformer aux principes les plus rigoureux de la justice, et aux principes même, trop souvent méconnus de la religion catholique, elle a fait disparoître de nos assemblées politiques, ces exclusions odieuses, fondées sur des différences de religion, qui font sans doute d'énormes différences pour le salut, puisqu'il ne peut pas plus y avoir plusieurs religions véritables, qu'il ne peut y avoir plusieurs Dieux; mais qui ne sauroient en faire aucune pour des droits civils et temporels.

---

présentes; une saine politique devroit apprendre que le meilleur remède aux maux qui nous désolent, seroit de tarir la source de cette incrédulité et de cette corruption de mœurs, qui font si souvent oublier ou violer tous les principes, comme nous le voyons dans les factieux.

Loin d'ici les détracteurs de la religion catholique ! ses disciples ne peuvent être fanatiques, cruels, intolérans, qu'en violant évidemment tous ses principes. Elle n'est pas amie du despotisme, comme on a voulu le faire croire : elle n'en est pas plus amie que de la licence ; et il suffiroit de connoître son esprit et de le suivre, pour que tous les hommes possédassent avec la liberté chrétienne, la plus entière liberté civile et politique.

Elle n'est pas faite pour resserrer l'esprit, avilir l'ame, et la rendre étroite. Les deistes l'ont dit, mais les deistes en ont imposé. Un exemple célèbre, ou plutôt mille exemples dans un seul, vont convaincre d'ignorance ou de mauvaise foi, ceux qui n'ont cessé de lui faire ces reproches. La religion catholique, je dois le dire, est si éloignée de faire une vertu de la bassesse, et de la confondre avec l'humilité ; elle est si peu amie du despotisme, que dans le tems même où il pesoit le plus sur nous, sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, s'il restoit encore aux François quelque énergie et quelque mépris pour les coups arbitraires de l'autorité, on ne trouvoit guère l'un et lautre, que dans ces hommes qui préféroient la religion catholique à toutes choses, comme la seule religion véritable, et la seule sainte ; la seule contre laquelle l'*enfer* et l'erreur *ne puissent prévaloir ;* la seule où l'on puisse *adorer dieu en esprit et en vérité*, et opérer

par-là son salut. Tandis que sur la simple menace d'une censure, on voyoit des philosophes aussi foibles au fond de leur cœur, que forcenés quelquefois dans leurs discours, rétracter sans sincérité des blasphêmes qu'ils avoient avancés sans conviction ; ne voyoit-on pas d'un autre côté cent mille lettres-de-cachet ne pouvoir faire plier sous le despotisme des évêques et de la cour, ces catholiques si persécutés, dont on n'a jamais pu définir le crime, qui réclamoient en vain des jugemens réglés, et qu'on trouvoit plus sûr et plus court d'accabler de violence, d'éloigner de leurs foyers, de précipiter même et de laisser quelquefois languir jusqu'à la mort dans des cachots. Voilà ce qu'ils ont souffert avec constance depuis plus d'un siècle ; et qui nous dira si tant de calamités qui nous afligent ne sont pas en grande partie la punition de tant d'abus de l'autorité ? Car si le despotisme est un grand mal, lors même qu'il s'attaque à des méchans, combien plus l'est-il, quand il s'attaque à la vertu et qu'il veut forcer les consciences ?

Eh bien donc ! étoient-ils des ames foibles et pusillanimes ; étoient-ils les amis du despotisme, ces hommes que tant de coups redoublés n'ont pu abattre, ces hommes qui ont bravé si long-tems, sans factions comme sans foiblesse, le despotisme épiscopal, les vengeances de la cour, les oppressions ministérielles ? Ils n'ont pas su, je l'avoue, troubler le royaume et courir aux armes pour défendre les vrais intérêts et la vraie doctrine

de cette église, dont on s'obstinoit, malgré leurs protestations les plus expresses à vouloir les faire passer pour ennemis, comme on vouloit aussi à toute force les faire croire ennemis de l'état, parce qu'ils ne savoient pas plier aveuglément sous les volontés du prince. Mais, si c'est là une foiblesse aux yeux de quelques factieux ou de quelques catholiques fanatiques, ces hommes plus courageux et plus sages avoient compris que c'est un crime plus énorme encore aux yeux de Dieu qu'à ceux de la société, d'opposer autre chose aux oppressions des persécuteurs, qu'une constance aussi longue et aussi persévérante que leurs injustices; et la conduite ferme et modérée qu'ils ont tenue, fera toujours la gloire de la religion catholique et la condamnation de tous ceux qui ont voulu ou qui voudront jamais défendre, par des violences, la cause de la vérité et de l'église.

Ils n'auroient pas su non plus, j'en conviens encore, repousser, sous prétexte du bien général, une violence particulière par la mort d'un injuste agresseur. Ils auroient su recevoir la mort de sa main, ils n'auroient pas su la lui donner.

Ils auroient cru même outrager un peuple et trahir sa cause, en le soulevant comme ont fait les factieux, en le portant au meurtre et à la licence, en le précipitant dans l'anarchie, sous prétexte de réformer plus facilement les abus et de mieux établir la liberté. Ils savoient et croyoient d'avance, ce qu'un philosophe, que ses enthousiastes

en fait de politique n'entendent guères et suivent encore moins, a dit depuis aux génevois, que *la liberté même seroit trop payée par une goutte de sang humain.* (Rousseau.) Mais en établissant comme lui et avant lui ce grand principe, ces hommes courageux n'entendoient parler que du sang des autres ; et pour rendre libre un peuple opprimé, qui les eût chargés de plaider sa cause, pour forcer le despotisme de céder à la justice, ils auroient su mépriser ses menaces, prodiguer leur propre sang, s'il l'eût fallu, et attendre la mort plus tranquille sur l'autel de leur sacrifice, que le tyran ne l'eût alors été sur le trône.

Qu'elle eut été respectable, et qu'elle eut paru terrible au despotisme, une assemblée de douze cent sages, qui n'eussent opposé à des ordres injustes et menaçans, que l'inflexibilité de la droiture, de la justice, de l'innocence, que l'amour de toute vérité utile aux hommes, que le devoir sacré de maintenir les droits du peuple, et d'être plutôt les martyrs que les déserteurs de sa cause ! Mais, non, Messieurs, le glaive d'un despote n'eut pas été à craindre ; la voix de la vérité l'eut fait trembler, quand il eut vu cette assemblée défendre sans excès et sans aigreur, mais aussi sans crainte et sans foiblesse, les droits et la liberté de vingt millions d'hommes. Quel ministre eût osé lui conseiller de faire massacrer douze cens sages, aussi fidèles à soutenir les vrais droits de la royauté que ceux du peuple ?

Quel tyran même n'eût été forcé de s'avouer vaincu, de redevenir roi, et d'applaudir avec tout l'univers à une fermeté si pure et si parfaite, si sûre par sa modération même, de l'emporter sur toutes les violences !

Ainsi se fut opérée la révolution la plus légitime : ainsi des chrétiens eussent réduit l'incrédulité à rougir de ses calomnies et à confesser de quel côté se trouve la vrai grandeur d'ame, le vrai courage et le véritable amour du bien public.

Voilà ce que l'esprit de la religion catholique eut été capable de produire sous un tyran. Que n'eut-il donc pas pu sous Louis XVI ; et au lieu de ces convulsions violentes auxquelles nous avons été livrés, et qui, bien loin de régénérer le royaume, ont manqué de le dissoudre, et peuvent encore le renverser, n'aurions-nous pas joui, dès le premier instant, pour ainsi dire, de la liberté la plus entière, la mieux méritée, des lois les plus justes et les plus sages, faites par l'assemblée nationale, dans le plus parfait concert avec le roi ?

Que l'incrédulité dise maintenant, si elle l'ose, que le christianisme n'est pas fait autant pour procurer la prospérité temporelle des empires que pour conduire les hommes au bonheur d'une autre vie. Qu'elle dise s'il est fait pour maintenir le despotisme, ou pour apprendre à le rendre impuissant et à le ruiner, sans exposer le sang du peuple, en apprenant à ses représentans à braver pour lui la mort avec un

courage qui seroit le même quand il n'auroit que les regards de Dieu pour témoin et pour récompense. Et qu'elle ne prétende pas ici, qu'en défendant de s'attacher aux biens de la terre et de mettre du prix à la gloire même, l'évangile ôte aux hommes les grands ressorts qui leur donnent de l'énergie. C'est par cet endroit là même qu'il les rend plus insensibles aux menaces, plus indépendans de la faveur, plus invincibles à toutes les attaques; et il n'y a que le fanatisme ou la calomnie, qui puisse prétendre à faire croire que ce mépris des biens de la terre et de tout ce qui passe avec le tems, doit rendre un catholique indifférent aux intérêts et au salut de la patrie, tandis que l'évangile lui fait un devoir des plus sacrés, d'être prêt à mourir pour elle comme pour l'église.

La religion catholique réprouve, il est vrai, ces doctrines non moins fausses que dangereuses, non moins imprudentes chez les uns qui n'en sentent pas les conséquences, que perverses chez les autres qui les sentent et qui les aiment, non moins opposées au bien de la multitude, que favorables à un petit nombre d'ambitieux et de factieux, ces doctrines désolantes, propres à tout bouleverser dans la société, qui, au premier abord, surprennent un esprit peu attentif par une apparence de vérité, et qui, sous prétexte qu'originairement c'est la nation qui mit une famille sur le trône, sous prétexte que le roi est pour la multitude,

et non la multitude pour le roi, et que les droits du peuple à la liberté et à la justice, sont inaliénables, tendent à lui faire croire que dans un royaume héréditaire comme la France, il peut, par sa seule volonté, changer de roi, ou même renverser le trône et la monarchie, pour y substituer une république.

Mais la religion catholique ne réprouve ces doctrines, que parce qu'elles sont encore plus ennemies du peuple que des rois, et plus contraires aussi à son repos, à sa sûreté, et par conséquent à ses vrais droits, qu'aux premiers principes de la bonne foi et de l'équité. Car si une fois on les admet, si une fois on fait profession de croire qu'une nation qui, par un contrat formel ou tacite, par un engagement de parole ou d'action, a consenti d'être gouvernée par des rois héréditaires, peut, sans le libre consentement de la famille royale, qui forme l'autre partie contractante, revenir sur son engagement, et s'en délier par sa seule volonté, parce qu'il n'a pas pu être formé sans sa volonté; qui ne voit, qu'il n'y a plus de véritable propriété, de propriété inviolable, parce que toute propriété est fondée sur la possession, sur des contrats, ou plutôt encore sur cet ordre de choses, que Saint Paul appelle *l'ordination divine*, qui n'est autre que la providence qui dispose de tout selon ses vues, et à laquelle il dit qu'*on résiste en résistant aux puissances ordonnées de Dieu*. (Rom. XIII. 1 et 2.)

C'est à cette *ordination divine* qu'il faut remontrer pour connoître la véritable force et la sanction sacrée de toute propriété. On ne peut sans injustice m'enlever ma terre ou ma maison, parce que la providence a fait que par une suite d'événemens et de conventions formelles ou tacites, mes ancêtres s'en soient trouvés en possession. Mais qu'un être moral, un corps politique, un peuple entier puisse revenir sur ses engagemens envers son roi, si la couronne est élective envers même la famille régnante, si le trône est héréditaire, on ne voit plus pourquoi on n'en pourra pas dire autant d'une province ou d'une ville, envers le reste d'un royaume ou d'une république, dont elles feroient parties, et d'un particulier envers un autre particullier.

Qui n'apperçoit aussi du premier coup-d'œil, qu'avec de telles doctrines il n'y a plus rien de sacré parmi les hommes, et qu'on pourra, selon son caprice, manquer aux sermens mêmes qui garantiroient une convention qui ne renfermeroient rien d'injuste? Car enfin il ne l'est pas que dans la vue de s'épargner, et à ses descendans, des troubles sans fin, tels qu'on en voit souvent au sein des plus petites républiques, ou même des monarchies électives, dans la vue de rendre un vaste empire plus inébranlable, en resserrant de plus près toutes ses parties, en concentrant davantage toute sa majesté et toute sa force, un peuple consente à placer une famille sur le trône, et

à lui en assurer la possession, pour se procurer un gouvernement qui imite de si près la plus naturelle et la plus respectable des autorités, l'autorité paternelle, et qui, chargé de défendre le peuple contre les ennemis du dehors, le soit aussi de ne gouverner au dedans que par les lois, et de n'y dominer que par la justice.

Qui ne voit encore évidemment, que, trompé par ces désolantes doctrines, le peuple, sur-tout dans un grand état et dans un royaume de vingt millions d'hommes, ne peut manquer d'être exposé à se voir continuellement trompé par des factieux; que continuellement ils travailleront à le rendre leur jouet, en lui persuadant, ou que son roi est un mauvais roi, ou qu'un autre pris parmi eux ou parmi leurs amis secrets, sera meilleur; qu'en le supposant même le meilleur de tous, il est plus utile de n'en plus avoir; et comme il sera difficile de réunir tous les esprits dans de semblables résolutions, comme les uns voudront changer et les autres ne le voudront pas, comme les uns voudront pour roi celui-ci, et les autres celui-là, les uns une monarchie élective, et les autres une république; qui ne sent qu'il en faudra venir à des guerres civiles sans borne et sans fin, que la moitié du royaume combattra contre l'autre ou s'en séparera; que ces deux moitiés se subdiviseront aussi à leur tour, et formeront divers partis qui pourront légitimement se massacrer sans autre raison que celle de leur volonté

suprême, en vertu des mêmes principes et du même droit de souveraineté? Si de semblables doctrines qui doivent leur première naissance parmi nous, à des sophistes modernes, aussi ennemis du peuple que du trône et des autels, peuvent être appelées le salut des nations, le repos et la sûreté de la multitude, j'appellerai aussi la grêle, le bien des campagnes, et la peste, le salut des troupeaux et des hommes mêmes.

Mais, nierez-vous, me diront ici ces profonds politiques, ces sublimes moralistes; nierez-vous que le peuple n'ait des droits sacrés, que rien ne peut lui faire perdre? Non, je ne le nierai pas; mais je nierai que ces droits puissent être de violer les engagemens même envers son roi; je nierai qu'il ait droit de cesser d'être juste et de manquer à ses sermens, même sous prétexte d'un plus grand bonheur, qui souvent n'est qu'un bonheur chimérique, et qui, lorsqu'il seroit réel, ne devroit jamais être acheté par une injustice; et je ne croirai pas trahir sa cause en soutenant qu'il n'a point de droit plus sacré que celui d'être aussi juste et aussi fidèle à ses conventions envers les autres, qu'il veut que les autres le soient envers lui.

Nierez-vous que nos ancêtres n'aient pas eu le droit de se lier eux-mêmes, et encore moins de nous lier avec eux, en établissant un trône héréditaire?... Oui, tant qu'il restera sur la terre un seul principe incontestable en morale et en politique, je le nierai;

car, où a-t-on pris, que la bonne foi et la fidélité à ses conventions et à ses sermens, ne soient que pour les particuliers, et non pour les peuples? Dans quelle maxime de l'équité trouvera-t-on que le droit du peuple et son bonheur consiste à pouvoir violer ses engagemens ou ceux de ses pères? Et comment ne conçoit-on pas qu'un tel droit, s'il étoit possible qu'il existât, seroit le renversement de toute politique, de toute morale, de toute société, et que telle province ou telle ville pourroit sans crime renoncer, selon son caprice, à faire partie de ce royaume, refuser de contribuer aux charges communes, et d'être gouvernée par les mêmes lois, prendre enfin les armes contre le reste de cet empire et lui faire la guerre, s'il s'opposoit à cette scission, et s'il la sommoit de tenir l'engagement formel ou tacite qui la lie au corps politique. Ce que je dis de cette scission, par rapport à une monarchie, seroit également vrai par rapport à une république, si la providence avoit permis que la France en fut une.

Nous savons pourtant, disent-ils encore, que le roi est pour le peuple, et non le peuple pour le roi, que le gouvernement est établi en faveur de la multitude..... Eh! qui ne le sait pas comme eux? mais puisqu'ils savent tant de choses, pourquoi ne savent-ils pas aussi que ce principe, qu'on peut appeler le plus évident de tous, en fait de politique, est précisément aussi celui qui condamne plus évidemment leur doctrine,

puisqu'elle est incompatible avec le repos et la sûreté de la multitude, puisqu'elle laisse une porte toujours ouverte à des dissensions intestines, à des séditions qui passeront pour légitimes, à des factions qu'on ne pourra traiter de criminelles, dès que les fac ieux pourront s'écrier : la multitude ou une partie, veut exercer ses droits sacrés, renoncer à son roi, en faire un autre, ou même n'en plus avoir; et dès que chaque province, chaque ville, chaque bourg et chaque village, soit dans une monarchie, soit dans une république, pourra dire : mes droits sont inaliénables, et partant, je ne veux plus suivre cette loi, ou faire partie de cet empire.

Mais enfin, car ils sont inépuisables en sophismes, ou pour se tromper eux-mêmes ou pour tromper les autres ; que fais-je de contraire à la loi naturelle, en changeant de roi ou de gouvernement; et dans quel article de cette loi est-il écrit, que la France sera plutôt une monarchie qu'une république, ou qu'elle sera plutôt gouvernée par Louis XVI, et par la famille des Bourbons, que par tel autre roi, et telle autre famille?.. Mais qu'ils me disent aussi dans quel article de cette loi, on trouvera que telle province ou telle ville, doivent faire partie de cet empire, et cependant elles seroient criminelles en s'en détachant; que telle maison ou telle terre leur appartient, et cependant on seroit coupable en la leur enlevant. Non! cela n'y est pas plus écrit que le reste ; mais

il y est écrit en caractères bien lisibles, pour ceux qui ne savent pas s'aveugler, que l'*ordination divine*, ayant fait ou permis que ce bien échu à vos ancêtres, on ne pourroit vous l'enlever sans injustice, même en s'écriant à leur exemple, que la loi naturelle n'a dit nulle part qu'il vous appartiendroit plutôt qu'à un autre. Et de même la providence ayant voulu que les François continuassent leur empire en monarchie héréditaire, comme elle a voulu que telle province ou telle ville en devint partie, sans que nous sachions trop aujourd'hui comment la France n'a pas plus le droit d'ôter le trône à la famille régnante, ni de se constituer en monarchie élective, ou en république, avant l'extinction de tous les mâles de cette famille; que cette famille n'auroit le droit d'anéantir la loi salique, et de faire monter les femmes sur le trône sans le consentement de la nation; et que telle ville ou telle province, n'a le droit d'examiner s'il lui plaira de se détacher de cet empire, dont elle se trouve aujourd'hui faire partie. Otez une fois ce grand principe de l'*ordination divine*, que l'écriture nous enseigne si clairement, que les anciens philosophes ont à peine entrevu, quoiqu'il soit si conforme à la raison, que nos sophistes modernes affectent de mépriser, parce qu'ils l'ont trouvé dans l'évangile, et qui pourtant aux yeux de tout homme sensé, et de tout profond politique, est la base essentielle de toute propriété, et de tout contrat social:

et bientôt vous n'aurez plus ni sûreté pour les particuliers, ni tranquillité pour les empires, ni liberté véritable pour le peuple, ni protection contre la violence, ni politique, ni morale, ni royaumes, ni républiques.

Je suis peut-être un peu diffus; je me répète peut-être, mais il s'agit de raffermir les fondemens de toute société, que l'on ébranle et qu'on renverse même par tant d'écrits souverainement imprudens au moins, s'ils ne sont pas souverainement pervers. On le fait avec encore plus d'audace en France qu'en Brabant; avec cette différence que les Brabançons en sont tous coupables, et qu'il n'y a qu'un petit nombre de François qui le soient. Les Brabançons n'ont été égarés dans l'origine, et ne sont gueres conduits aujourd'hui que par *des ligueurs*, je veux dire des ecclésiastiques fanatiques qui ont mis leur religion à soulever le peuple contre Joseph II, sous prétexte de la défendre contre lui, comme s'il étoit jamais permis de la soutenir par la sédition et par les armes, et comme si dans le cas où les puissences l'attaqueroient à force ouverte, il faudroit oublier cette parole de J. C. à ses apôtres, *je vous envoye comme des brebis au milieu des loups*, et cette autre : *mon royaume n'est pas de ce monde; s'il en étoit, j'aurois des troupes qui combattroient pour moi*. Mais en France la partie des factieux y va plus rondement; on n'y cherche point même de prétextes; on va plus loin que nos anciens ligueurs; on se croit dispensé

pensé d'alléguer des entreprises contre la religion et les droits du peuple; on met en thèse, on pose en principe que le meilleur des rois peut être détrôné sans injustice, dès qu'il plaira au peuple de n'en plus vouloir.

Cet horrible principe que nos déistes ont crû si évident, et qu'ils s'imaginent avoir puisé dans la loi naturelle, y est contraire, dès qu'il l'est au repos de la multitude, à sa sûreté, à la fidélité qu'elle doit à ses engagemens, et à ceux de ses pères, lorsqu'ils n'ont rien de contraire à la justice. Je sens que quand même un peuple auroit donné à son roi le pouvoir de disposer aveuglément de la liberté des particuliers par des lettres de cachet, il auroit droit de réclamer contre une concession si injuste; mais autre chose seroit d'abolir un don indiscret; autre chose de renverser un trône héréditaire, ou d'y faire monter un autre prince ou une autre famille. Ce prétendu droit ne peut plaire qu'à des ambitieux et des factieux qui toujours trouveroient des prétextes pour faire naître des troubles, et s'élever à leur faveur. S'il est donc aujourd'hui quelques François, qui, sans être portés aux factions, se soient laissés prendre aux sophismes des factieux, leur erreur en ce genre est la même que celle d'un esprit, ou faux, ou borné, ou ébloui, qui se laisseroit persuader que l'on pourroit aujourd'hui, sans égard pour les propriétés, partager toutes les terres, sous prétexte qu'on le pourroit faire sans injus-

tice, en arrivant dans un pays qui ne seroit occupé par aucun peuple. Le roi possède la couronne en vertu du même titre qui assure aux particuliers les biens que *l'ordination divine* leur a fait échoir par une possession immémoriale, ou par des dons et des contrats; et il est faux que la nation puisse manquer aux sermens qui ont donné le trône à la famille des Bourbons.

L'assemblée l'avoit bien compris, et c'est pour cela que contre le gré des factieux, elle a reconnu l'hérédité de la couronne de mâle en mâle dans cette famille. M. le comte de Mirabeau lui-même, a posé les vrais principes de cette matiere, lorsqu'en exhortant l'assemblée à conserver *la partie religieuse* de cette antique formule : *Louis par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre*; il a dit, suivant le rapport du Courier-François et du Patriote, que *les rois sont rois par la grace de Dieu, comme les peuples aussi sont libres par la grace de Dieu.* Cette parole renferme la décision de cette question si importante et si mal décidée par nos déistes, lorsqu'ils ont voulu donner aux peuples le droit de changer de rois à leur gré. Elle signifie au fond, que les François trouvant une monarchie héréditaire que *l'ordination divine* a érigée par la volonté de leurs ancêtres, ils n'ont pas plus le droit de renverser le trône des Bourbons, que les Bourbons n'ont droit d'attenter à la liberté des François; elle signifie que les François leur doivent la fidélité,

comme les diverses parties d'un royaume ou d'une république se la doivent les unes aux autres, et qu'ils n'ont pas plus le droit de défaire par une volonté contraire le roi que leurs ancêtres ont fait, que les provinces qui composent la France, n'ont le droit de s'en s'éparer aujourd'hui par leur seul caprice ; elle signifie enfin que dans un royaume héréditaire la couronne appartenant à une famille, par la même ordination divine qui en assure la possession, dans la Pologne au roi que les Polonois ont élu. La France n'a pas plus le droit de la donner à une autre famille, ou de l'anéantir avant l'extinction de la famille règnante, que la Pologne ne l'a de se constituer en pure république, avant d'être déliée de son serment par la mort du roi qu'elle a choisi.

Et comment en effet pourroit subsister une société, qui prétendroit qu'à chaque instant elle pourroit, sans cause et par sa seule volonté, révoquer ses représentans, ou même ses officiers municipaux, avant que le terme de leur mission fut arrivé? que deviendroit la force des sermens, si ceux des peuples n'en avoient pas? que signifieroient ceux que l'assemblée nationale et la France entière s'est empressée de renouveller à Louis XVI, et à la famille règnante, si dès le lendemain et au bout de quelques années, elle pouvoit s'en dégager par une volonté contraire, et sans le consentement de cette famille? quels sermens auroient jamais été plus dérisoires? et quels

sont ces hommes, quels sont ces politiques et ces moralistes, qui osent enseigner au peuple que ses sermens mêmes ne le lient pas, et qu'il lui est indifférent, qu'il lui est également licite de les observer ou de les violer? quelle société seroit celle où une telle doctrine prévaudroit? qui voudroit se fier à elle? et qui ne voit qu'elle ne pourroit que se déchirer elle-même de ses propres mains, et que suivant l'expression de l'assemblée, tous les liens civils et politiques, se relâchant à la fois, un tel empire s'abîmeroit bientôt *dans un gouffre d'infortunes*, et seroit condamné *à ne plus recevoir de lois que des désordres de l'anarchie?*

Jusqu'à quand donc les factieux se joueront-ils ainsi de la crédulité du peuple? jusqu'à quand voudront-ils se faire passer pour ses amis, en lui prêchant une doctrine qui apprend à mettre de niveau la sincérité et le parjure, et qui en détruisant la force du pacte social, détruit tous les droits du peuple, autant que ceux des particuliers, et ne fait plus de l'univers qu'un théâtre de dissentions, de mauvaise foi, de violence, de guerre et de massacres? jusqu'à quand refuseront-ils de confesser, que l'on ne peut rejetter les principes de la religion catholique sur l'*ordination divine*, et sur la fidélité due aux rois, et à leur famille même, dans une monarchie héréditaire, sans renverser en même tems les principes les plus évidens et les plus sacrés de la loi naturelle, de la bonne foi, de la justice, du bien

public, de la sûreté du peuple, de son repos, de sa liberté, de son salut.

La religion catholique n'approuve pas non plus, qu'on veuille rendre un roi justiciable de son peuple, même pour de véritables torts et de vraies fautes : elle ne l'approuve pas, parce qu'un père est toujours respectable pour ses enfans; parce que représentant suprême et perpétuel du corps de la nation, un roi doit être aussi inviolable qu'elle, et ne reconnoître, comme elle, d'autre juge que Dieu ; parce que si l'inviolabilité du prince pouvoit, dans quelques cas très-rare, avoir des inconvéniens, c'est un mal inséparable de tous les établissemens humains ; et que sa responsabilité en auroit cent fois davantage ; parce qu'un tel remède seroit pire que le mal par le danger des guerres civiles, et qu'ainsi l'intérêt du peuple, loin de l'exiger, si oppose, quand ce ne seroit que pour ôter aux ambitieux l'idée d'employer contre le prince la calomnie et les voies les plus opposées à la tranquillité publique, pour le supplanter; qu'enfin la responsabilité des ministres remédie à tout, et qu'elle suffiroit pour arrêter des Caligula même et des Néron, par l'impossibilité où ils seroient de trouver des ministres qui voulussent personnellement répondre de l'exécution de leurs fureurs. Ce n'est donc point par un respect aveugle, mais par un instinct venu d'en haut, par un sentiment de la nature, antérieur à tous les raisonnemens, supérieur à tous les sophis-

mes, que les divers peuples se sont accordés à regarder la personne de leur roi comme inviolable ; que l'Angleterre a cru devoir se punir elle-même d'avoir un instant oublié ce grand principe ; et que notre assemblée nationale n'a pas plus délibéré sur l'inviolabilité de nos rois que sur l'hérédité de la couronne, parce qu'on ne délibère pas si l'on sera fidèle ou non, aux engagemens contractés par ses pères envers ses rois, et qu'on ne peut aujourd'hui que reconnoître qu'ils existent, et déclarer qu'on se croit obligé de les tenir.

Il y a loin de-là tout-à-la-fois, qu'on en convienne, et à la bassesse de l'esclavage, et aux atrocités des factieux. Ces principes sont les seuls vrais et les seuls capables de prévenir les maux dont elles nous menacent. La raison les avoue, et l'écriture sainte les a consacrés. J'ai vu, j'aime à le dire ; j'ai vu des militaires instruits à l'école de l'évangile, être aussi résolu, avant même qu'il eût paru aucun écrit sur leurs devoirs envers la nation, à braver le courroux et la vengeance des ministres, s'ils en eussent reçus des ordres contraires à la liberté publique et particulière, qu'ils l'étoient à réprimer les séditions et la licence, si des factieux eussent cherché à les faire naître. Pour connoître et pour aimer ce double devoir, ils n'avoient pas besoin d'attendre qu'on leur eût fait prêter serment d'être fidèles à la nation, au roi, à la loi. Ils trouvoient un si juste engagement, tout tracé d'avance dans l'évangile;

et leur conscience les y assujétissoit aussi puissamment que les sermens les plus formels.

Terminons enfin, et résumons. Je viens de payer un grand tribut à la patrie. Contribuera-t-il à la sauver? Je l'ignore, Messieurs, et c'est à vous de me l'apprendre. J'ai osé vous dire la vérité, et j'ai su à quoi je m'exposois en la publiant sans aucun détour; mais il y alloit de vos plus chers intérêts; il y alloit de votre repos, de votre liberté, de vos vies, de la vie de vos femmes et de vos enfans, du salut de la France entière, et ne rougissons pas de le dire, du salut même de vos ames. Si vous savez rendre hommage à la vérité, lors même qu'elle vous reprend et qu'elle est contraire à la manière de voir qui vous a séduits jusqu'à ce jour, la vérité vous délivrera, et peut-être qu'avant quelques mois le calme sera rétabli dans ce vaste empire, et avec le calme, la confiance et la véritable liberté.

Si vous refusez de vous y rendre, je souhaite d'être un faux prophète; mais je dois vous dire que bientôt vos faux amis vous auront fait combler la mesure de ces prévarications publiques, qui, venant se joindre aux prévarications particulières, entraînent la chûte des empires; et l'écriture, ou plutôt Dieu même, en disant que si *la justice élève les nations, c'est l'injustice qui les précipite*, n'aura fait que prédire le sort qui nous attend. Evitez la menace contenue dans cet infaillible oracle. Ne laissez plus déshonorer

par des factieux, la plus belle des causes et la plus touchante. Elle est presque méconnoissable aujourd'hui; mais imposez silence à vos séducteurs, et elle redeviendra ce qu'elle étoit, lorsque le meilleur des rois voulut s'environner de son peuple pour la faire triompher de ses ennemis. Que votre unique soin soit de l'y aider, mais par des voies légitimes, et qu'il ne soit pas dit que Louis XVI aura seul recueilli le fruit de cette révolution, non par le bonheur qu'inutilement il aura voulu vous procurer, si vous vous obstinez à écouter vos faux amis, mais par l'amertume salutaire qui l'a détaché de l'éclat du trône et de sa pompe.

Et vous, représentans de tout un peuple, vous appelés par lui à l'honorable fonction de fixer, avec votre roi, par vos décrets, la destinée d'un grand empire; vous à qui je dois la vérité comme à tout autre, et plus qu'à tout autre, parce que vous avez plus de flatteurs, et qui ne me croirez pas votre ennemi, parce que je vous l'aurai dite sans faire ni le détracteur ni l'adulateur; vous qui avez été si souvent nommés les pères de la patrie, et qui, malgré les fautes où le malheur des tems vous a poussés, malgré les défauts qu'on ne peut s'empêcher d'appercevoir dans vos décrets, méritez pourtant déjà ce nom, quand ce ne seroit que pour avoir, au grand mécontentement des factieux, reconnu par acclamation l'inviolabilité de nos rois et l'hérédité de leur couronne, en même tems que vous établissiez la responsabilité

des ministres et les droits sacrés du peuple à la liberté ; voulez-vous mériter entièrement le titre auguste, voulez-vous mériter même d'être appelés, en quelque sorte, les pères de tous les peuples de la terre, en leur donnant l'exemple de la législation la plus parfaite, et rendre vos décrets aussi immortels que le nom de Louis XVI, en y corrigeant tout ce qu'ils ont de défectueux, et en rendant à la force publique assez d'unité et d'activité pour les protéger efficacement contre l'anarchie qui peut les faire périr dès leur naissance ? Hâtez-vous d'affermir le trône que des factieux ont ébranlé ; hâtez-vous, comme le discours du roi vous y invite, hâtez-vous *d'éclairer, sur ses véritables intérêts, le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui est si cher* à un bon roi*, et sur la confiance duquel* il vous déclare que *vous avez tant d'influence ;* hâtez-vous de lui faire comprendre ce qui distingue la liberté de la licence, et l'obstacle invincible que celle-ci oppose à l'établissement de la première. Ne vous lassez pas de lui dire que, par-tout où la loi ne règnera pas seule, où chacun prétendra l'exécuter à sa manière, au lieu de recourir à ceux qui sont chargés par elle de veiller à son exécution ; par-tout où l'on fera consister les droits du peuple à s'assembler tumultuairement et sans chefs légitimes, et à emporter par menaces et par violences, ce qu'on ne doit obtenir que par la force de la raison et par des pétitions légales ; par-tout où les accusations seront

hasardées avec une légèreté et une ardeur qui décèle la calomnie, et accueillies avec une avidité qui ôte tout lieu à la réflexion et au discernement, et qui ne laisse place qu'à la fureur, qu'à des outrages et qu'à des assassinats, qui n'en seroient pas moins des crimes quand ils tomberoient sur de vrais coupables; que par-tout, en un mot, où l'on se constituera tout-à-la-fois partie, juge et exécuteur, vous ne pourrez pas y voir la liberté, mais la licence et un despotisme d'autant plus terrible et plus funeste, que rien alors ne pourra empêcher la multitude d'être le jouet des insinuations perfides de ces partis qui ne cherchent à souffler le trouble dans la capitale, que pour le répandre ensuite dans tout le royaume.

Ozez-vous opposer enfin plus ouvertement aux factieux; osez les faire clairement connoître au peuple, et empêchez qu'ils ne lui arrachent des mains cet écrit, comme séditieux, parce qu'il est destiné à dévoiler et à ruiner sans violence leurs séditions. Il pourra vous en coûter pour arracher ce bon peuple à ses séducteurs; mais que Louis XVI ne soit pas seul à faire des efforts pénibles pour le salut de la patrie; qu'il ne soit pas un jour forcé de dire : quand tout le monde a trahi les intérêts de mon peuple, quand les uns l'ont égaré, quand les autres n'ont osé s'opposer à ceux qui l'égaroient, *j'ai seul veillé sur lui,* selon ma promesse (lett. aux évêq.); j'ai seul su me sacrifier pour le sauver.

N'est-il pas tems encore que les repré-

sentans passagers du peuple, ne fassent qu'un avec son représentant perpétuel ; que par cette union, vous repreniez votre véritable force, et qu'en éclairant la capitale, vous deveniez plus redoutables aux factieux qu'ils ne vous ont paru terribles depuis long-tems ; que vous fassiez renaître la force publique, la confiance, la liberté, et que vous assuriez ainsi l'exécution de vos décrets ? Alors vous aurez le calme et la sécurité nécessaires pour perfectionner la constitution nouvelle, pour remédier aux abus, pour rétablir l'ordre dans les finances, pour régénérer vraiment tout le royaume ; et, par cet ouvrage, vous forcerez un jour les factieux à détester leurs fureurs, les mécontens à vous applaudir, et les vrais aristocrates même à confesser combien ils étoient aveugles de préférer l'ancien régime et quelques intérêts personnels mal entendus, à la liberté et au bonheur que le meilleur des rois vouloit procurer par vous à tout un peuple.

Et vous-mêmes, contre qui cet écrit est dirigé, vous que je n'ai peints si atroces que parce que la vérité me le permettoit, que parce que le salut de l'état le demandoit, que pour vous empêcher de le devenir davantage ; vous de qui j'espère me faire des amis, en me déclarant pour un tems votre ennemi, en vous empêchant de prévaloir et de trouver dans le succès de vos atrocités un obstacle invincible au désir de les réparer, de les pleurer, de redevenir bons citoyens ; vous qui avez fait tant de maux à la patrie,

qui lui en avez tant préparés, mais qui n'avez pas encore été assez malheureux pour réussir pleinement dans vos complots; pourquoi vous obstineriez-vous plus long-tems à des fureurs qui ne peuvent que tourner contre vous, si le peuple apprend enfin à vous connoître, et qui ne pourroient prévaloir qu'en rendant ce peuple le plus malheureux de tous les peuples, et qu'en vous rendant, par vos triomphes même, les plus malheureux de tous les hommes, parce qu'ils vous rendroient les plus coupables? Ne persistez pas à vous préparer des revers si terribles, ou des triomphes plus terribles encore. Ne voyez pas en moi un ennemi; je ne le suis que de vos crimes, je ne le suis pas de vos personnes. Croyez un homme qui vous aime, puisqu'il a su vous dire la vérité sans déguisement et sans détour, mais sans passion aussi et sans amertume. Rendez au meilleur des peuples, au meilleur des rois, ce que vous leur devez, en rendant à l'un le cœur de ses sujets, que jamais il ne méritât de perdre; et à l'autre son repos, son caractère, son amour si tendre pour ses rois. Rendez à l'assemblée nationale toute sa force, et à ceux de ses membres que vous avez séduits par des mots imposans, la liberté de suivre le mouvement de leur cœur qui les porte vers le bien, lors même que vous les en égarez. Rendez à toute la France le calme et la paix que vous lui avez fait perdre, la liberté que vous avez fait dégénérer en licence, et que vous travaillez en-

core à lui faire échanger contre votre despotisme. Rendez-vous à vous-mêmes ce que vous vous devez, en vous laissant vaincre par la vérité, en ne rougissant pas de vous avouer coupables, en détestant votre crime aux yeux de toute l'Europe. Une si belle démarche fera oublier vos fureurs; elle fera dire que vous n'êtes pas incapables de redevenir bons citoyens, que vous l'êtes même déja redevenus, puisque vous aurez eu la force de confesser que vous aviez cessé de l'être, ou que vous ne l'aviez jamais été.

Henri-Pierre Girard.

ADRESSE
D'UN PATRIOTE,
A LA NATION.

Ce n'est pas aux parisiens seuls, c'est à la France entière, c'est à vous tous, François, que j'ai cru parler; c'est vous tous que j'ai voulu éclairer sur le déluge de maux qui nous menace; et c'est vous tous aussi que je conjure, au nom de la patrie, au nom de la chose publique et du commun salut, d'aider

le roi et l'assemblée nationale à sauver l'état de l'horrible crise où les factions l'ont jetté.

Que les vrais aristocrates aient commencé le mal par leur coupable imprudence et par le desir de maintenir, malgré le roi lui-même, une partie des anciens abus, c'est un fait trop certain, pour que j'aie insisté à le prouver. Tout le monde en convient; ils en conviennent eux-mêmes. Mais que des factieux aient voulu profiter seuls de la défaite des aristocrates, et pousser plus loin qu'eux la tyrannie; que sous prétexte d'établir la liberté, ils nous aient plongé dans l'anarchie, ils nous aient conduits à la licence, pour nous conduire ensuite à la servitude, et, en ébranlant le trône, en transférant la couronne ou la détruisant, nous assujettir à leur despotisme et à la plus cruelle, comme à la plus injuste des dominations, ce sont des faits dont tout le monde soupçonnoit et voyoit même une partie, mais dont tout le monde ne découvroit pas également l'étendue, la cause, les effets, et les maux sans nombre et sans mesure qui en peuvent naître pour la patrie. Il falloit donc vous éclairer sur tous ces points; je m'y suis cru obligé; j'ai taché de le faire; et c'est à vous, François, à prononcer si j'ai réussi. J'ai pour cela approché les discours des factieux et leurs écrits, leurs ruses, leurs violences, et tant d'autres moyens si bien assortis à leur doctrine, et la suite trop mémorable de leurs attentats.

Rappellez-vous, François, ce tableau trop véritable, et prononcez. Vous êtes en état de le faire, et cette cause est assez discutée. Rappellez-vous ces principes impies, ces hérésies politiques, ces maximes séditieuses, ces doctrines non moins ennemies du peuple que du roi, cette ligue des journalistes pour les répandre et en infecter toute la France, ces efforts, heureusement inutiles, pour les faire prévaloir dans l'assemblée de vos représentans, ces plaintes amères de ce qu'elle n'avoit pas voulu y délibérer, loin de les accueillir, de ce qu'elle les avoit repoussés avec horreur, de ce qu'elle n'avoit pas voulu examiner si un peuple pouvoit manquer à ses sermens et à ceux de ces pères, ces gémissemens, de ce qu'elle avoit par-là *perdu le fil de la liberté*, pour *retomber dans les préjugés de la monarchie*, ces annonces ambitieuses que malgré l'erreur de l'assemblée, *nous marchons à grands pas vers la république*, et que bientôt *nous n'aurons pas de roi*; ces propos atroces que *puisque la bête* (il entend le roi ou la royauté) *est dans le piége, il faut l'assommer*, (Desmoulins) qu'il faut *prendre garde que l'amour du peuple pour Louis XVI, ne dégénère en confiance;* rappellez-vous ces faux bruits semés par tout, ces fables, ces calomnies, ces dénonciations hasardées contre les ministres les plus populaires, ce soin persévérant, cette application sans relâche à les décrier comme amis du despotisme, et comme ennemis de la liberté,

après qu'ils s'étoient sacrifiés pour détruire l'un, et pour établir l'autre, après que l'assemblée, la capitale, et la France entière, les avoit proclamés dans toute l'europe, les défenseurs et les victimes des droits du peuple, après qu'il leur seroit aussi hasardeux qu'impossible de vouloir rétablir le despotisme, quand il seroit possible qu'ils fussent assez malheureux et assez insensés pour le vouloir; rappellez-vous ces incendies, ces pillages, ces meurtres, cette famine, ces insurrections à main armée dont elle étoit le prétexte, qui furent contenues plusieurs fois par M de la Fayette, et qui à la fin ne purent plus l'être, ces attentats du mois d'octobre, ces horribles paroles : *il faut des victimes aux nations !* ces autres paroles plus horribles encore, et qui semblent l'application des précédentes : *eh ! que vous importe, que nous ayons un autre roi que Louis Seize ?* rappellez-vous les jours de la reine menacés, et son lit percé de mille coups ; rappellez-vous les jours mêmes d'un roi, qui ne vouloit pas que sa garde le défendit, exposé à la fureur de ces brigands déguisés en femme, qui avoient forcé son palais, et dont la garde nationale de Paris eut tant de peine à reprimer les assasinats ; joignez à ce tableau celui des troubles sussités dans les provinces et dans les villes, et ces troupes débauchées à prix d'argent, et cette prise récente des forts et des citadelles qui doivent rester entre les mains du roi, et ce refus de les lui rendre,

et

et cet éloge scandaleux que le *patriote*, au mépris même des décrets de l'assemblée, ose faire de la conduite des Marseillois, en s'écriant : *ah ! ces braves Marseillois sont absous dans le cœur de tous les François !* et *cette dénonciation formelle* qu'il félicite un des députés de Marseille d'avoir eu l'absurdité de *faire de M. de St. Priest*, *comme d'un ministre despote* (No. du 30 mai). Réunissez François, ces diverses traits ; envisagez leurs rapports, leur liaison, leur ensemble, et dites si, contre le vœu bien certain de toute la France, contre une volonté générale fondée, et sur votre inclination naturelle, et sur votre amour pour vos rois, et sur vos devoirs sacrés envers eux, et sur la fidélité que vous devez aux sermens de vos pères, et aux vôtres propres, il n'existe pas des factieux qui veulent vous apprendre à devenir parjures, et qui pour satisfaire leur ambition particulière, s'embarrassent peu d'exposer la France entière à devenir la victime des discordes civiles, et à faire périr douze millions d'hommes peut-être, avec autant de sang froid qu'ils en ont montré à faire déjà périr avant même la guerre ouverte, deux mille François en moins d'un an, et à les rendre tous malheureux par des famines volontaires, par des craintes exagérées, par la stagnation de toutes les affaires qui devroient en être la suite, par la cessation de presque tous les travaux pour les ouvriers, par les défiances mutuelles, et par les divisions

sans fin qu'ils ont semé dans cette immense famille qui couvre la face de la France.

Prononcez donc, enfin, je le répète, et puisque votre sûreté, votre repos, votre bonheur, votre honneur en dépend, puisque votre conscience vous en fait la loi, puisque tous les principes le demandent; dites hardiment, ne craignez pas de le publier pour leur ôter l'espoir de réussir, qu'ils sont encore plus vos ennemis que les vrais aristocrates; que la France entière doit encore plus se liguer contre eux que contre ceux-cy, et que s'ils ne se hâtent de changer, vous les vouez à l'exécration de tous les François, de tous les peuples et de tous les siècles. Mais que cette ligue se forme sans trouble, sans commotions, sans violence. Votre volonté suffit seule contre des factions qui ne pourroient-être redoutables que par votre erreur. Vous n'avez qu'à parler, vous n'avez qu'à vouloir, et leur puissance sera comme si elle n'avoit jamais été. Car vous devez connoître la force invincible de la vérité et de la justice dans la bouche d'un peuple immense. L'une et l'autre peuvent quelquefois être impuissantes, et se voir même étouffées dans la bouche d'un petit nombre; elles ne peuvent l'être dans celle de vingt cinq millions d'hommes.

Quand des principes si sacrés pour tout peuple qui connoit l'inviolabilité de sa parole et la sainteté de ses sermens, quand des engagemens si doux et si chers à tout François, vous attachent à la famille des Bour-

bons, il est inutile que pour vous y attacher plus puissamment, je m'applique à vous prouver que le gouvernement monarchique est le seul qui convienne à un grand peuple, le seul qui soit proportionné à tous les besoins de ce vaste empire, à sa majesté et à sa force. Non: je n'ai pas besoin de vous prouver qu'une monarchie véritable, c'est-à-dire une monarchie telle que celle dont j'ai tracé le plan aux parisiens, en traçant celui des volontés de toute la France et de la volonté de Louis XVI; une monarchie d'où l'on a banni, et cette aristocratie des grands qui règne souvent dans les monarchies imparfaites, et cette aristocratie plus redoutable encore, des ambitieux et des factieux, qui règne presque toujours dans les républiques, et dans les démocraties même les plus complettes; une monarchie où le roi représentant né et perpétuel de la souveraineté d'une nation, et comme tel, chef inviolable des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, comprend que sa grandeur consiste à régir un peuple immense, non par ses caprices ou ses vues particulières, ce seroit le despotisme, mais par la loi et par une loi qu'il ait établie de concert avec tout son peuple; une monarchie où tout est si bien organisé, que le monarque chargé de veiller au bonheur de tous, et revêtu de toute puissance nécessaire pour le procurer, et assez heureux pour être privé du pouvoir funeste d'abuser

de sa puissance, et ne le pourroit pas, quand il le voudroit, parce qu'il ne pourroit pas trouver des exécuteurs de ses caprices qui voulussent en être *responsables* à sa place; une monarchie héréditaire où le peuple n'a pas à craindre d'être la victime des brigues, des complots, des querelles sanglantes, que chaque vacance du trône peut faire naître dans les monarchies électives; une monarchie enfin où l'inviolabilité absolue de la personne du roi, tempérée par la *responsabilité de ses ministres*, préserve le peuple d'être le jouet des séditieux qui croiroient pouvoir aspirer au trône et y monter, en calomniant le monarque, ou en exagérant ses fautes et ses défauts; non, dis-je, il n'est pas besoin de vous prouver qu'une telle monarchie est le plus parfait des gouvernemens que puisse comporter la foiblesse humaine; qu'elle est le gouvernement de la loi même, et que par conséquent tout citoyen y est d'autant plus libre, que le pouvoir exécutif, déposé dans les mains d'un seul, assure aux lois une plus prompte exécution, à la liberté générale et individuelle, à l'agriculture, au commerce, à tous les états, à la foiblesse même, et à la pauvreté, une protection plus efficace, et à l'empire entier pour sa défense contre des voisins jaloux, une force et une célérité plus grande que si le pouvoir exécutif, partagé comme le pouvoir législatif, résidoit dans le monarque et dans un corps

qui, pour chaque opération, perdroit à délibérer et à réunir des avis, un tems précieux ou nécessaire même pour agir.

Je n'ai pas besoin non plus de vous dire que, sans le renversement de la force publique par les factieux, sans l'anarchie qui a été la suite de leurs calomnies et des insurrections qu'ils ont provoquées, le désosdre de nos finances eût été facile à réparer, sans qu'on fût même obligé de recourir à la contribution patriotique; parce que les anciennes contributions dont l'assemblée nationale avoit si sagement décrété la continuation jusqu'au nouvel ordre de choses qu'elle devoit établir, et dont la perception n'a diminué, d'une manière si effrayante, que par l'anarchie, n'offroient qu'un déficit de cinquante six millions par année, qui eût facilement été comblé par les économies seules que le roi offroit et par celle dont la perception des deniers publics étoit susceptibles; parce qu'une répartition plus juste et plus égale de ces impositions eût déja soulagé le peuple, et que *le plus imposé* du clergé, de la noblesse, et de tous les anciens privilégiés, eût formé des fonds considérables pour l'amortissement de la dette publique; parce que tout étant dans l'ordre et la confiance n'étant pas détruites, mais augmentée, le numéraire n'auroit pas tout-à-coup disparu du milieu de la France; parce qu'alors une simple invitation à tous les bons citoyens de porter leur argenterie à la monnoie, avec l'assurance d'être gra-

duellement remboursés en moins de dix ans, eût procuré tout-à-coup un millard au moins de nouveau numéraire, qui eût suffi pour éteindre dès l'instant même, au gré des rentiers qui craignoient pour leurs capitaux, cent millions et plus de rentes viagères qui ne seront éteintes que lorsqu'au bout de trente ans nous aurons payés à ces rentiers plus de trois millards ; parce qu'enfin les bons citoyens qui auroient porté ce milliard d'argenterie à la monnoie, n'ayant pas même l'ombre de prétexte pour demander l'intérêt (1) d'un argent qui cer-

---

(1) Quand je prête, à des négocians même, un argent qui ne me rend rien, je n'ai point de dédomagement ou d'intérêt à demander. C'est un des principes les plus évidens aux yeux de la raison. Car enfin, de l'aveu même d'un apologiste du prêt à intérêt, *on ne peut rien recevoir ni retenir qu'on ait un juste titre pour se l'approprier.* (Défens. du tr. de l'usure et des intérêts, p. 11.) Or, quel peut être alors pour moi *ce juste titre*? Je vois bien que dans le commerce, mon industrie, mes peines et les risques auxquels j'expose mes fonds pour servir le public forment mon titre, et mon titre unique au profit que je fais sur lui. Mais lorsque je prête à des négocians, un argent qui ne me rendroit rien dans le tems pour lequel je le prête, je ne puis trouver un titre à ce profit, ni dans l'industrie ni dans les peines qui me sont absolument étrangères. Il ne me resteroit donc que les risques du commerce ; mais ces risques ne me sont pas moins étrangers, puisque par l'assurance de mon capital ils sont à la charge de l'emprunteur. Faut-il s'étonner après cela que la tradition de l'église nous enseigne formellement, par la bouche de saint Bazile, (inps. 14 adv. fan.)

tainement ne leur rendoit rien dans leurs coffres-forts ou tables; ces cent millions et

---

de saint Ambroise, (in tob. VII.) de saint Grégoire de Nysse, (cont. usur. ubi de foenore nautico, seu trajectitio.) de saint Augustin, (serm. XLII, n. 2.) de saint Jean Damascène (sac. parall. 434.) et de plusieurs autres pères, que l'anathême prononcé dans l'écriture contre le prêt à intérêt, s'étend jusqu'à l'intérêt des prêts qui sont lucratifs pour l'emprunteur qui *l'enrichissent* même, selon l'expression de saint Bazile : *at multi inquies, ob æs alienum quod contraxerunt, locupletati sunt.* Les gains de l'emprunteur qui se charge de tout le risque du commerce, ne me donnent pas plus de droit à les partager, que je n'en aurois à retenir quelque chose d'une somme que je fais retrouver à quelqu'un sans qu'il m'en contât rien, ou d'un héritage que l'héritier n'auroit pas eu moyen de revendiquer sans quelques avances de ma part. Le décret de l'assemblée, sur le prêt à intérêt, ne peut donc être qu'une tolérance politique, incapable de légitimer cet intérêt aux yeux de Dieu, d'autant plus que l'assemblée n'a pas même adopté la distinction que les plus grands apologistes de l'intérêt, pour donner apparence d'équité à leur système, se sont vus forcés de faire entre les prêts qui ne sont pas lucratifs pour l'emprunteur et ceux qui le sont. Les sieurs Mignot, Broidersen, la Foret, Maffey, Prost de Royer, l'auteur de la *théorie de l'intérêt* et celui de *la dissertation théologique sur les intérêts de l'argent placé à jour chez les personnes qui le font valoir*, ont eu recours à cette distinction, quoique proscrite par les pères, parce qu'ils n'ont pu se dissimuler qu'il étoit évidemment injuste d'exiger l'intérêt d'un argent qui n'est pas destiné à rendre quelque chose à l'emprunteur.

L'assemblée aura été déterminée à ce décrêt par les inconvéniens qu'on lui faifoit voir dans une défense absolue de toute usure, et par les avantages que le

plus, qu'on auroit cessé de payer en rentes viagères, auroient suffi en moins de dix

---

prêt à intérêt semble offrir au commerce. Je dis *semble offrir* ; c'est si l'on eût davantage approfondi cette question du côté de la politique, on eût vu non-seulement que la véritable richesse d'un état comme la France, étant l'agriculture, c'est un grand inconvénient que la plus grande partie des fonds aille s'engloutir dans une banque, et qu'il n'en reste presque point pour rendre la terre, par des travaux et des engrais de toute espèce, aussi féconde qu'elle pourroit l'être ; mais encore que le bien même du commerce n'est pas qu'il soit plus brillant que solide, et qu'un petit nombre de commerçans fassent, à la faveur des emprunts à intérêt, un trafic immense ; où ils deviennent presque maîtres des prix, au préjudice du public et des négocians moins accrédités, et où les moindres mauvaises combinaisons, si faciles dans de si vastes entreprises faites par des hommes si avides, peuvent devenir funestes à toutes les classes de la société, et sur-tout aux nombreux prêteurs qu'ils ont *trompés par leur crédit*. C'est l'aveu d'un célèbre apologiste du prêt à intérêt, qui prétend néanmoins faire valoir de cette manière l'utilité de ce prêt et du secret qui l'environne. « Comment n'auroit-on » pas été alarmé, s'écrie M. Prost de Royer, p. 37, si » l'on avoit pu connoître qu'un négociant prenoit dix- » huit cents mille livres de dépôts, dans un tems où il n'a- » voit pas deux cents mille livres de bien. » On l'auroit été à moins, j'en convient ; et comment l'auteur de cette *lettre* infortunée n'a-t-il pas vu qu'un négociant est criminel, en compromettant à ce point l'argent et le repos d'une foule de particuliers qui sont vraiment trompés par son crédit, puisqu'ils ne lui prêteroient pas s'ils savoient qu'il fît des emprunts si disproportionnés à ses facultés. On doit comprendre maintenant la vérité de ce que disoit une des principales têtes de la république de Hollande, à M. Barkman, archevêque d'U-

années pour rembourser leur capital, et au bout de ces dix ans auroient servi à éteindre les rentes constituées.

Je n'ai pas besoin de vous le dire, puisque cent personnes le voient et le disent depuis long-tems; mais je vous demanderai, si, même au milieu de tant de maux, il n'y auroit pas moyen encore, en imposant silence aux factieux, en démasquant leurs

---

trech, que l'*on rendroit un grand service à la république en décriant le prêt à intérêt, et que si l'on y réussissoit, on ne verroit plus tant de banqueroutes.* Comment en effet se persuader que ce qui a ruiné la France et l'Angleterre, ce qui a manqué occasionner, par d'horribles banqueroutes, la ruine entière de leurs créanciers, je veux dire la trop grande facilité d'emprunter, puisse en bonne politique ne pas ruiner une foule de prêteurs et de d'emprunteurs ? On n'en voit tous les jours que trop d'exemples dans toutes les places de commerce, et l'on est forcé de convenir que M. de Mirabeau le père ne se trompoit pas et raisonnoit mieux que son fils, en fait de religion et de politique, lorsqu'il disoit, *après avoir beaucoup vacillé, comme tous les autres, sur cette question, qu'indépendamment de l'autorité de la religion, c'est faute d'avoir examiné la chose dans son principe; qu'on a cru cette défense du prêt à intérêt, qui vient de trop haut pour qu'elle puisse être changée, incompatible avec le bien du commerce; et il n'y a que les dissipateurs,* ajoutent-ils, *les agioteurs et les commerçans en banqueroute,* (tels que ceux de M. Prost de Royer) *qui dussent nier qu'il en est de cette défense, comme de tous les préceptes de l'écriture, dont l'observation ne conduiroit pas moins les hommes à la prospérité temporelle, qu'au bonheur de l'autre vie.* (Ami des hommes, t. 11.)

artifices, en démentant tous leurs faux bruits, en empêchant leurs journalistes de toujours effraver le peuple par des fables, ou par la manière odieuse dont ils présentent les faits même qu'ils n'inventent pas; s'il n'y auroit pas moyen, en éclairant ce bon peuple qu'ils égarent, en dissipant ses préventions excessives et ses craintes exagérées, en ranimant la confiance, et en faisant renaître la force publique, de faire en même tems renaître le calme, le commerce, les travaux utiles, de ramener ce numéraire, ou transporté chez l'étranger, ou enfoui dans la France même, de faire aussi reparoître dans tout le royaume cette ancienne fidélité à payer les impositions, et les moyens par conséquent de remédier sans moyens violent au déficit annuel, et même au déficit extraordinaire, à l'aide sur-tout de la contribution patriotique, et de cette invitation dont je vous parlois tout-à-l'heure qui paroîtra venir un peu tard, mais qui ne laissera pas d'être efficace, dès qu'une fois les factieux seront connus et détestés de toute la France.

Mais pour vous garantir de tous leurs pièges, prenez garde encore à celui-ci. Prenez garde qu'ils ne s'avisent, si même ils ne l'ont pas déjà fait, d'intéresser la religion même à leurs complots. Qui sait en effet, si, non moins indifférens pour le catholicisme que pour le protestantisme, ils ne chercheront pas à faire les zèlés et à provoquer des rivalités religieuses pour mettre sous ce prétexte, s'ils ne le peuvent

pas sous un autre, les citoyens aux mains avec les citoyens !

Catholiques ! ils vous feront craindre peut-être, que l'indifférence pour la religion, ne soit la suite de la tolérance de toutes les sectes et de leur admission aux emplois civils. S'ils osent le dire, ou si quelques catholiques plus ardens qu'éclairés, vous le disoient, vous leur répondrez que J. C. n'a chargé son église d'obvier à cette indifférence que par l'instruction, comme il l'a fait lui-même, et non par le despotisme, comme Mahomet; et qu'assurée par son époux de l'emporter toujours sur l'erreur, au milieu même des persécutions les plus cruelles, l'église catholique l'est encore plus de triompher de toutes les églises, dès qu'on ne persécutera d'aucun côté, et que les catholiques observés par *les dissidens*, sentiront la nécessité de mieux connoître les titres et les preuves de leur foi, et de suivre avec plus de fidélité les maximes et l'esprit de l'évangile.

Protestans ! si les factieux vous disent d'un autre côté, qu'il est tems de venger l'humiliation si longue où des catholiques mal instruits vous ont tenus, et que l'on manquera de justice à votre égard tant qu'on ne vous accordera pas, de gré ou de force, un culte public, repondez leur que vous ne savez plus déchirer votre patrie, lors même qu'elle seroit injuste à votre égard, et que vous aurez tout ce que le petit nombre peut légalement exiger en fait de

culte, dès qu'on vous accordera tout ce que les catholiques ont en Hollande, et plus qu'ils n'ont en Angleterre.

Ecclésiastiques et nobles, ils tâcheront peut-être de vous faire regretter l'ancien régime, et de vous aigrir contre certains décrets qui peuvent paroître excessifs dans leurs dispositions. Vous sentez bien qu'ils ne le feront pas par intérêt pour vous, et qu'ils n'auront en vue que de vous porter à des murmures qui puissent entretenir la fermentation du peuple contre vous; déconcertez leurs desseins en leur répondant, que si l'assemblée nationale a des torts, c'est à elle à y remédier; mais que les principes du christianisme, autant que ceux du patriotisme, vous ont fait un devoir de vous soumettre, jusqu'à ce que l'autorité, si elle s'est trompée en quelque point, apperçoive son erreur et la répare.

Peuple bon, peuple qu'ils égarent, ils vous diront que tous les ecclésiastiques et tous les nobles sont des aristocrates, parce qu'à force de les insulter dans leurs journeaux, il leur auront arraché des plaintes trop amères sur l'état où ils ont précipité toute la France, où parce que des expressions trop générales seront échappées à quelques nobles contre le peuple, en apprennant les meurtres commis sous son nom en tant d'endroits. Sachez alors répondre aux factieux, que vous détestez encore plus leurs calomnies et les assasinats qui en sont la suite, que vous ne redoutez l'aristocratie; et que quand

tous les nobles seroient de vraies aristocrates, ils seroient trop foibles encore pour avoir à craindre qu'ils pussent asservir aujourd'hui vingt millions d'hommes.

Gardes nationales, c'est vous sur-tout qui devez vous défier de leurs mensonges. Plus vous avez de force en main, plus votre erreur deviendroit funeste, pour vous comme pour tout l'empire. Ce mot dit tout, et vous comprenez ce que deviendroit ce beau royaume, si jamais les factieux confondant à vos yeux leur cause avec celle de quelque province ou de quelque ville, vous persuadoient de vous égorger les uns les autres pour des usurpateurs et des tyrans.

François, qui que vous soyez, ne vous bornez pas à vous défier des factieux, autant et plus que des vrais aristocrates. Défiez vous aussi de vous même et d'une ardeur qui vous emporte souvent au-delà des bornes de tous les genres. Il en est beaucoup parmi vous qui ne sont divisés que sur les mots, et qui croient l'être sur les choses; qui disputent à toute outrance sur des points où ils sont d'accord pour le fond, et qui servent ainsi les factieux dont toute la force consiste dans nos dissensions et dans le trouble. Les uns voient des aristocrates dans tous ceux qui gémissent de l'anarchie, et jamais peut-être on ne fit un si étrange abus des termes, pour décrier une foule de bons citoyens que le peuple aimeroit, que l'on aimeroit soi-

même, si l'on ne s'étoit accoutumé à les nommer aristocrates; ce nom ressemble aujourd'hui à celui de Janseniste sous Louis XIV et Louis XV; il s'applique à tous les esprits modérés qui sentent et qui avouent la grandeur des maux de la patrie, comme celui de Janséniste s'appliquoit à ceux qui inviolablement attachés à l'unité de l'église et à son infaillible inseignement, gémissoient des vexations dont une société implacable, armée de cent mille lettres de cachet, (quelle liberté, et quelles armes! sur-tout en fait de religion) accabloit des hommes qui n'avoient d'autre tort que de s'opposer à ses nouveautés sur le dogme et sur la morale. Les autres dans leurs plaintes imprudentes semblent confondre l'assemblée nationale avec les factieux, et vouloir presque la rendre responsable de leurs excès; ne voient pas que par-là ils nuisent au bien même qu'ils ont en vue lorsqu'ils s'indignent de l'atrocité des factions; ils ne voient pas qu'ils donnent lieu aux vrais coupables de se confondre à leur tour avac l'assemblée, et de prétendre qu'on ne peut les attaquer sans l'attaquer elle-même, ni se déclarer leurs ennemis, sans se déclarer ennemis de l'assemblée et de la réforme des abus; mais qu'on fasse cette observation à ces personnes indiscrettes, et je m'assure qu'elles en sentiront la vérité, et qu'elles avoueront qu'elles auroient dû s'exprimer plus exactement dans leurs discours.

Il est des personnes qui voudroient forcer à croire, sous peine d'anathême, que l'assemblée nationale ne s'est trompée dans aucun de ses décrets, ni dans aucune de ses démarches; et il en est qui attaquant par des plaintes exagérées et par des censures excessives, les erreurs ou les fautes de leurs représentans, donneroient lieu de croire qu'ils sont surpris de n'avoir pas choisi des hommes impeccables et infaillibles.

Si l'on veut en croire quelques-uns, les Parisiens n'ont aucun tort, pas même de s'être laissé pousser à l'insurrection du 5 octobre; tandis que d'autres non contens de desirer que la capitale eût plus compté sur le généreux abandon de Louis XVI, non contens de souhaiter avec M. de Lally-Tolendal, que le roi *fût venu à Paris, mais* (plus) *volontairement et avec la majesté qui lui convient*, p. 170, ou que du moins *sa présence tournât au profit des bons et contre l'espoir des méchans*, comme en effet elle y a tourné en partie, semblent, par leurs paroles inconsidérées, accuser les Parisiens de s'être entendus avec les brigands et les factieux, et d'avoir *fait subir au restaurateur de la liberté de ses sujets, tout ce que l'ingratitude et la révolte a de plus odieux*. Il n'a donc pas vu, celui qui a écrit, sous le nom d'un évêque, ces paroles incendiaires, si différentes de celles de M. de Lally, que c'est calomnier la capitale, et que si les Parisiens, ou même les trente mille hommes qui contraignirent M. de la

Fayette de marcher à Versailles, eussent été d'accord avec les brigands, rien n'eut pû empêcher les factieux de consommer leur crime. Il n'a donc pas vu, aveuglé qu'il est par la passion, qui perce de toute parts dans son écrit, comme d'autres le sont quelques fois par une indignation trop vive contre les excès du cinq et du six octobre; il n'a donc pas vu que c'est l'amour des Parisiens pour leur bon roi qui a déconcerté des mesures que les factieux croyoient immanquables; il n'a donc pas vu que si on eût osé leur confier le motif secret de cette insurrection, au lieu de ne leur parler que de famine et que d'aller demander au roi des subsistances, ils se fussent hâtés de dénoncer les factieux, et de les faire punir comme coupable d'un crime horrible, et contre le roi qu'on vouloit détrôner, et contre le peuple qu'on vouloit faire tremper dans ce forfait.

Mais faut-il s'étonner que sur cet article, comme sur tant d'autres, il y ait des esprits qui excèdent parmi les François, puisque parmi les Anglois, parmi ces hommes si vantés, et trop vantés même, pour la profondeur de leurs réflexions, il s'est trouvé un orateur qui, au milieu de plusieurs observations assez justes sur notre révolution, en a tant semé d'exagérées et divisiblement excessives. Non-seulement il a prétendu, par un anacroysme impardonnable, si toutefois le discours de M. Burke a été fidèlement traduit, que le luxe et le despotisme de Louis

XIV,

XIV, en engageant Charles premier à l'imiter, ont causé la perte de ce prince, qui fut mis à mort lorsque Louis XIV n'avoit pas encore douze ans; mais il emploie autant d'efforts pour faire croire la Fance coupable de révolte dans la révolution présente, que pour en faire croire l'Angleterre innocente dans la révolution du prince d'Orange. Eh! pourquoi confondre ainsi tout le royaume avec un petit nombre de factieux, qui malgré leurs artifices et leurs violences n'ont pû réussir à détacher une seule province, une seule ville de Louis XVI? pourquoi ne pas se contenter de nous reprocher nos vrais torts; ils ne sont encore que trop nombreux? pourquoi y joindre gratuitement un reproche si sensible et si capital pour des François? et comment n'apperçoit-il pas que le crime qu'il impute à la France, est celui-là même dont l'Angleterre se rendit coupable dans ce qu'il appelle avec complaisance, *la glorieuse révolution* de sa patrie, lorsque les Anglois au lieu de s'opposer par des voies légitimes au despotisme de Jacques II, s'il en étoit coupable, préférèrent de sacrifier leur roi légitime à l'embition de son gendre.

Que vous dirai-je enfin, François de tout état, de tout âge, de tout sexe. Je dirai qu'en général toute la France veut le bien, mais qu'on ne s'entend pas assez, et que trop souvent l'on prend de part et d'autre des voies toutes-opposées au but qu'on se propose. Je dirai que l'expérience au moins devroit nous apprendre à ménager davan-

tage tous les esprits, et à réfléchir sur nos défauts en réfléchissant sur ceux des autres. Je dirai que de part et d'autre il est des esprits précipités qui jugent sur la première apparence, et qui distribuant avec la même légéreté le blâme et la louange, prodiguant à tort et à travers les noms de despotisme et d'anarchie, d'aristocrates et de démocrates, contribuent merveilleusement par-là à tout brouiller; qu'il est des esprits crédules prêts à devenir le jouet du premier calomniateur, et qui jamais ne se demandent s'ils sont assez sûrs du discernement et de la probité de celui qui leur parle, pour s'en rapporter à sa parole, et pour ne pas craindre qu'il ne soit trompé le premier, ou qu'il n'exagère, n'altère et ne corrompe les faits, et n'empoisonne au moins les intentions; qu'il est des esprits imprudens qui répètent comme certain ce qu'ils ont entendu raconter comme douteux, et comme évidentes des choses qu'on leur a donné pour des conjectures; qu'il est des esprits impétueux qui n'apperçoivent qu'une vérité, et qui ne voient pas celle qui doit la restraindre pour qu'elle ne dégénère pas en erreur; qu'il est des esprits excessifs qui voudroient tout embrasser du premier coup; et qui mettent la perfection à tout détruire dans l'espoir de tout rétablir; je dirai qu'il est des esprits bornés qu'il ne faut pas prétendre faire sortir dans un instant du cercle étroit de leurs idées; des esprits contentieux qui s'aigrissent par la contradiction, et qu'il faut ramener

souvent par le silence et la douceur, des esprits inquiets et turbulans qu'il faut arrêter, des esprits pusillanimes qu'il faut rassurer ; je dirai que sur-tout parmi les femmes, et parmi ce bon peuple, toujours respectable, mais trop peu instruit, il est des langues infatigables, qui, emportées par un zèle inconsidéré, s'exhalent en une multitude de paroles qui ne sont propres qu'à entretenir une fermentation toujours funeste.

Si chacun s'entendoit soi-même, pour pouvoir s'entendre avec les autres, si l'on ne soutenoit pas avec trop de chaleur sa manière de voir sur différens points particuliers, si l'on tâchoit de saisir ensuite ce juste milieu qui s'éloigne également des deux excès, la réunion seroit facile; on ne donneroit pas aux factieux un spectacle qu'ils aiment, et qui nourrit leurs espérances, parce qu'ils n'espèrent que dans les dissentions et dans les troubles ; on se défieroit de tout ce qui sent l'enthousiasme, on craindroit les sentimens exagérés, les préventions, les terreurs poussés hors des bornes, et ces défiances mutuelles qui font que des frères s'observent comme des ennemis, parce qu'on leur a persuadé qu'ils le sont; car il faut le dire à la décharge de mes concitoyens, et c'est une justice que je leur dois ; ce sont ces fougeux journalistes, sans justesse d'esprit, sans modération, sans équité et souvent même sans bonne foi, et dont les déclamations emportées, les calomnies, et jusqu'aux bévues, sont copiées dans les

provinces par tant d'autres petits journalistes plus ou moins obscurs, qui ont fait prendre tant de travers à tant d'esprits, et qui les nourissent dans cette illusion. Ils ne savent donc pas quel crime c'est, que de semer la méfiance, les soupçons, le trouble, la guerre dans une famille de vingt millions d'hommes! s'ils l'avoient su, ils auroient compris combien des journalistes devroient être des hommes éclairés, impartiaux, équitables, sans fiel, sans amertume, sans d'autre passion que celle de la paix publique; des hommes toujours appliqués à tout concilier, à tout adoucir, loin de tout diviser et de tout envenimer; des hommes qui réservassent tout leur zèle et toute leur énergie, s'ils en avoient, pour tonner, mais encore avec modération et avec équité, contre les excès des factieux, et en distinguant toujours ceux qui le sont de dessein formé, d'avec ceux qui travaillent pour eux sans le savoir. Ce sont les règles que j'ai tâché de suivre, même à leur égard. Puisse mon écrit être un signal de paix et de ralliement pour tous les François; puisse-t-il contribuer au salut de la patrie, et ~~de~~ a celui même des factieux; puisse-t-il convaincre toute la France que je n'ai cherché que son bonheur, que je ne suis ennemis que des crimes et des erreurs!

HENRI-PIERRE GIRARD.